

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DU PÉRIGORD

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
PARAISANT TOUS LES TROIS MOIS

TOME XCIV - Année 1967

2^e LIVRAISON



PERIGUEUX

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
18, rue du Plantier

|| IMPRIMERIE JOUCLA
19, rue Lafayette, 19

SOMMAIRE DE LA 2^e LIVRAISON

Comptes rendus des réunions mensuelles :

Avril 1967	73
Mai 1967	76
Juin 1967	79
Monnaies d'époque romaine découvertes sur l'ancien oppidum gaulois d'Ecornebœuf (Max SARRADET)	82
Le château et le bourg de Gageac, <i>suite</i> (Marthe MARSAC)	87
Notes sur un capitaine anglais du XV ^e siècle : Thomas Bontemps (Jean BOUCHEREAU)	99
Les cheminées de Badefols-d'Ans (M. et G. PONCEAU)	106
Un Périgourdin dans le Nord en 1815 (Christian de SEZE)	113
Confrérie et chapelle Saint-Jacques à Périgueux (Jean SECRET)	118
Un 14 juillet à Château-l'Evêque (S. GENDRY)	120
Sur un pigeonnier seigneurial en 1654 (Jean SECRET)	125
Bibliographie : Histoire de Bordeaux , tome IV (Jean SECRET)	127

Payez votre cotisation **1967**

TITULAIRES :

France	10 F.
Etranger	11 F.
Abonnés	13 F.

C.C.P. de la Société : LIMOGES 281-70

Nous prions instamment les membres de la Société de ne pas omettre de nous aviser, le cas échéant, de leur changement d'adresse, afin d'éviter les retours ou les pertes de bulletins.

COMPTES RENDUS DES REUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU JEUDI 6 AVRIL 1967

PRÉSIDENCE DE M. JEAN LASSAIGNE, VICE-PRÉSIDENT.

Présents : 45. — Excusés : 2.

Nécrologie. — M. Bernard Pierret, président du Spéléo-Club de Périgueux et auteur de divers ouvrages sur le Périgord souterrain; M. Fernand Blanchard.

Remerciements. — M. R. Pagnon.

Entrées d'ouvrages. — Jean-Dominique Lassaigue, *Les assemblées de la noblesse de France aux XVII^e et XVIII^e siècles* (Paris, Cujas, 1965), avec une préface de François Dumont; hommage de l'auteur.

Bulletin généalogique d'information, 1966, n^o 59-60, où se trouve un « Essai généalogique sur la famille de Verdilhac, en Marche de Poitou, Limousin, Berry », par notre collègue M. Jean de Beaugourdon; offert par ce dernier.

Franck Bourdier, *Préhistoire de France* (Paris, Flammarion, 1967, « Nouvelle bibliothèque scientifique »); hommage de l'auteur.

Louis du Cheyron de Beaumont, *Histoire des guerres de religion en Périgord et Aquitaine*, ouvrage dactylographié avec une carte manuscrite; offert par l'auteur.

Photographie du bénitier récemment découvert à l'église de la Cité; cliché offert par son auteur, M^{lle} Desharats.

M. le Président remercie les divers donateurs.

Revue bibliographique. — M. Becquart a noté dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest et des musées de Poitiers*, t. VIII, 4^e série, 1^{er} trimestre 1966, un article de M. Edmond-René Labande sur la situation de l'Aquitaine en 1066.

Dom Charvin publie dans la *Revue Mabillon*, t. LVI, n^o 226, 1966, la suite de son étude sur « les religieux de la Congrégation de Saint-Maur pendant la Révolution » : il cite les Périgourdins Joseph Duclaud, qui était profès à Saint-Augustin de Limoges en 1751 et vivait encore en 1802, ainsi que Jean-Baptiste du Cheyron, natif de la Gonterie, profès à Limoges en 1733 et religieux à Brantôme en 1790.

On relève dans le *Bulletin de l'Institut d'histoire et d'archéologie de Cognac et du Cognacais*, t. 2, n^o 5, 1965, un travail de M. Pierre Martin-Givat sur « Cognac au X^e et au début du XI^e siècle » : l'auteur y retrace la vie d'Arnaud de Villebois, qui fut évêque de Périgueux au XI^e siècle et bénit en 1031 les premières pierres du prieuré de Saint-Léger de Cognac.

Le *Bulletin intérieur de la Société d'anthropologie du Sud-Ouest*, 1966, n^o 1, rend hommage au Professeur Testut, qui fut le premier secrétaire général de cette compagnie, fondée en 1884, et publie un article fort documenté de M. J.-P. Mohen, « L'anthropologie au service de l'archéologie mérovingienne dans le

Sud-Ouest ». M. Mohen apporte de précieux compléments à l'étude du cimetière barbare de Paussac publiée par M. Watelin dans notre *Bulletin* de 1966, p. 21 : il a pu reconnaître les ossements de 24 personnes dont la moyenne d'âge serait de 21 ans et qui appartiendraient à quatre races différentes.

Le Secrétaire général a noté deux excellents articles dans les *Actes du 90^e Congrès national des Sociétés savantes*, Nice, 1965, section d'archéologie (Paris, 1966) : « Méthode d'étude de l'occupation du sol du V^e au IX^e siècle », par M. E. Salin; « Documents topographiques et recherche des habitats disparus », par M. R. Chevalier. Ces deux auteurs montrent tout ce que l'on peut tirer des documents écrits et des sépultures, exposent les détails d'une rigoureuse méthode de fouilles et de recherches et insistent sur les services que rend maintenant à l'archéologie la prospection aérienne.

Enfin, *La vie bergeracoise*, mars 1967, n^o 28, poursuit la publication du « Dictionnaire historique et étymologique des rues de Bergerac », par M. Robert Coq. On trouve dans le même périodique, sous la plume de notre collègue, M. Jean Bouchereau, la curieuse relation d'un duel qui eut lieu aux Lèches vers 1610.

Communications. — M. le Président annonce à l'Assemblée que le 125^e Congrès archéologique de France s'ouvrira à Nevers le 22 mai prochain; les inscriptions seront reçues au Musée des Monuments français, Palais de Chaillot, à Paris, jusqu'au 22 avril.

M. Becquart a noté dans la presse locale la création à Nontron d'un centre d'études historiques et archéologiques. Il s'agit d'un groupe de jeunes gens du club « Musée de l'homme », qui a travaillé l'an dernier à Goulat et à Courtazelles, près de Nontron : partant des découvertes faites en 1908, ces chercheurs ont mis à jour des vases funéraires, des tegulae, des murs du début du III^e siècle et ont recherché les traces des voies romaines autour de Nontron, complétant ainsi fort utilement les travaux de M. Pierre Barrière. Le compte rendu de ces fouilles a été publié par Bernadette d'Anval-Faure dans le n^o 15 d'*Archeologia*, mars-avril 1967 (signalé par M. Jean Secret).

Le Secrétaire général a pris connaissance, dans la *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, t. XV, n^o 2, 1966, d'un important travail de M. Claude Martin, « Réfugiés de la Basse-Dordogne après la révocation de l'édit de Nantes ». Utilisant pour la première fois les registres du diaconat de l'église française réformée de Francfort-sur-le-Main et divers registres paroissiaux conservés à l'étranger, l'auteur a pu dresser le catalogue des protestants de notre région réfugiés à Francfort depuis 1687 : il a compté 135 personnes venues de Bergerac, 24 d'Eymet et 16 de Sarlat.

On note dans les *Annales du Midi*, t. 78, 1966, fasc. 4, un article de M. Jean Faury sur les vignobles du Collège de Périgord à Toulouse aux XIV^e et XV^e siècles. Le même périodique signale, parmi les mémoires présentés en 1965 à l'Université de Bordeaux en vue de l'obtention du diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie, ceux de M. Buiatti, « Tabac et planteurs de tabac du Sarladais oriental », et de M. Hennequin, « L'évolution de la propriété dans la commune d'Excideuil ».

M. Becquart rappelle qu'une exposition sur Eugène Le Roy a été inaugurée le 18 mars à l'Office départemental du Tourisme. Des prêts d'ouvrages et de documents avaient été consentis aux organisateurs de cette manifestation par notre Société et par les Archives de la Dordogne.

Le « Populaire du Centre » a entrepris depuis le 30 mars la publication d'un récit historique de M. Emile Guinot, « Un Périgourdin roi » : il s'agit de l'aventure déjà maintes fois contée du roi d'Araucanie, Antoine de Tournens.

Notre collègue, M^{me} Marsac, qui fait en ce moment des recherches sur les du Vigier, seigneurs de la Monzie et de Saint-Martin, a relevé plusieurs erreurs dans la notice consacrée à cette famille par le comte de Saint-Saud, *Rôles des bans et arrière-bans de la noblesse du Périgord de 1689 à 1692*, p. 260 : Jean du Vigier, époux de Marie du Candat (et non du Candale), était mort avant 1710 et non en 1720, comme l'avance Saint-Saud; son fils Jacques-Armand (et non Jacques-Claude) épousa sa cousine Suzanne du Vigier en 1710 et non en 1726.

Le Secrétaire général a eu entre les mains, grâce à l'amabilité de notre collègue, M. Bélingard, un trésor de monnaies qui vient d'être découvert dans un champ au lieu-dit la Salle, commune de Gardes-le-Pontaroux (Charente), sur une propriété appartenant à M. Pierre Lavigne. Il s'agit d'un bel ensemble de 135 pièces d'argent et une pièce d'or, toutes du XVI^e siècle : 15 d'entre elles ont été frappées par Ferdinand V d'Espagne et sa femme Isabelle la Catholique, 98 autres sont du règne d'Henri III; M. Becquart a également reconnu des pièces de François 1^{er}, Henri II, Charles IX, Henri IV, de Jeanne d'Albret et d'Henri II de Navarre, du roi de la Ligue Charles X, du prince des Dombes Louis II, duc de Montpensier.

M. Larivière a remarqué au quartier Daumesnil, à Périgueux, un certain nombre de pierres sculptées de l'époque romaine, dont la plus intéressante porte une inscription relative à l'empereur Pertinax, qui régna en 193 de notre ère. Il est important de souligner, précise notre collègue, que ces pierres ont été ramenées d'Algérie par le 5^e régiment de chasseurs et n'ont par conséquent rien à voir avec les vestiges du Périgueux gallo-romain.

M^{lle} Desbarats entretient l'assemblée de ses dernières investigations dans le vieux Périgueux. Elle fait la description de deux escaliers en vis surmontés de salles voûtées, l'un place de l'Hôtel-de-Ville, dans la tour de l'immeuble autrefois occupé par l'étude Hennequin-Lagarde, l'autre en l'hôtel de Sallegourde, rue Aubergerie.

Enfin, M. Becquart donne lecture d'une communication qui lui a été remise par M. Christian de Sèze sur Joseph Beaupoil de Saint-Aulaire, faux émigré et divorcé malgré lui. Les mésaventures de cet attachant personnage ont déjà été contées par Robert Villepelet dans notre *Bulletin* de 1911, p. 62.

Admissions. — M. le baron Charles de MONTMIRAIL, château de Montmirail, Cénac-et-Saint-Julien, et 117, boulevard Périer, Marseille-VIII^e; présenté par MM. Becquart et Secret;

M^{lle} Agnès FRAPIN, 11, boulevard Claveille, Périgueux; présentée par MM. Pariset et Secret;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,
N. BECQUART.

Le Président de séance,
J. LASSAIGNE.

SEANCE DU JEUDI 11 MAI 1967

PRÉSIDENCE DE M. JEAN SECRET, PRÉSIDENT.

Présents : 26. — Excusés : 6.

Nécrologie. — M. l'abbé Gabriel Chaumette, M^{lle} Germaine Besse, M. Pierre Léchelle.

Félicitations. — M. Jean Secret, nommé chevalier de l'Ordre des Arts et Lettres.

Remerciements. — M^{me} Claude Mellier, M. Charles de Montbrail.

Entrées d'ouvrages et de documents. — *Hommage à Yves Renouard* (Toulouse, Prival, 1967), où figure notamment, p. 235, un article de M^{me} Higounet sur la dot d'Agnès de Périgord, dont il a été rendu compte dans notre *Bulletin* de 1967, p. 9; achat de la Société.

XIV^e gala de la Légion d'honneur, section de la Dordogne (1967), plaquette offerte par M. le Commandant Morquin.

Mélanges historiques publiés à l'occasion du tricentenaire de la fondation de Rochefort (Bordeaux, Wetterwald, 1966); don de la Société de géographie de Rochefort.

Nouveaux revit sa félibrée (Périgueux, Fanlac, 1967); achat de la Société.

Archives de la Font-Haute (1966); offert par M. Bertrand du Pouget.

Joseph Saint-Martin, *Sur quelques-unes des premières éditions des « Essais » de Montaigne* (extr. du « Bulletin de la Société des Amis de Montaigne », 1966); hommage de l'auteur.

Le même, *Litiges périgourdins au Parlement de Bordeaux (XVII^e-XVIII^e siècles)* (extr. du « Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord », t. XCII, 1965); hommage de l'auteur.

Notice nécrologique manuscrite sur Ferdinand Lacorre, offerte par son auteur, M. le D^r Cheynier.

Résumé manuscrit d'une notice généalogique sur les Chapt de Rastignac imprimée à Paris en 1858 par Wittersheim; don de M. Alain de Bruc-Chabaus.

Carte des excursions faites par notre Société depuis 1946; offerte par son auteur, M. Guy Ponceau.

M. le Président remercie les divers donateurs.

Revue bibliographique. — M. Jean Secret a noté dans *Vieilles maisons françaises* d'avril 1967, n^o 32, que la coupe Sazerac serait prochainement remise au duc de Montebello pour son œuvre de sauvegarde du château de Marenil. On trouve dans le même périodique, sous la plume de M. Jacques de Ricaumont, un compte rendu fort élogieux du « Périgord en 300 images », récemment publié par notre Président.

Le tome III des *Actes du quatre-vingt-dixième congrès national des Sociétés savantes, Nice, 1965, Section d'histoire moderne et contemporaine* (Paris, 1966), contient un article de M. François Reyniers, « Bugeaud et le Père Enfantin », qui montre la curieuse évolution des relations entre ces deux hommes de 1840 à 1844.

On relève dans *Lemouzé*, n^o 22 d'avril 1967, la suite de l'étude consacrée à « Ségur en Limousin » par M. Antoine Pélissier, qui rappelle que les d'Hautefort furent vicomtes de Ségur de 1643 à 1789, mais n'y résidèrent pas. Notre collègue, M. André Delmas, étudie dans le même périodique « la guerre du tabac dans la vicomté de Turenne et le Périgord noir (1724-1738) ».

La *Revue de l'Agennais*, 1966, 4^e fascicule, publie un article de M. J. Charbonneau, « Recherche des origines de la commune de Monstier », située non loin d'Eymet, sur la rive droite du Dropt. L'auteur mentionne la bulle du pape Engène III (3 mai 1153) en faveur de l'abbé de Sarlat, Raymond de Fénelon, document qu'a longuement étudié M. Jean Maubourguet dans le tome I de son « Périgord méridional ».

Enfin, M. Beequart a noté dans *Périgord magazine*, avril 1967, n° 31, un article non signé sur « la rénovation du vieux Périgueux », ainsi qu'un texte de Jacques Tournebrouche, « Les Périgourdiens descendent-ils des Atlantes ? »; et dans *Ol Conton*, n° du 1^{er} avril 1967 et suivants, un travail de notre collègue, M. le Lieutenant-colonel Delfau, sur « la caverne ornée de Bara-Bahau ».

Communications. — M. le Président signale l'existence, dans la confession sud de la cathédrale Saint-Front, d'une toile en assez mauvais état qui est une copie fidèle, en vraie grandeur, de la fameuse « Cène » de Léonard de Vinci.

Il rend compte de la séance d'installation, le 21 avril dernier, de la Commission régionale chargée de préparer l'établissement de l'inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la circonscription d'action régionale d'Aquitaine. Deux opérations de pré-inventaire seront réalisées en 1967, l'une à Bordeaux, l'autre à Périgueux; notre compagnie sera d'autre part appelée à collaborer aux travaux de cette commission.

M. Secret présente, de la part de M. Saint-Martin, auquel appartient l'objet, un curieux soleil découpé dans une casserole en cuivre, orné d'une croix et du monogramme IHS. Ce soleil porte cinq poignons et provient du manoir de Chabrier, commune de Couloumeix-Chamiers; on peut penser qu'il fut utilisé comme ostensor pendant la période révolutionnaire.

M. Guy de Lanuave, d'après un mémoire du XVIII^e siècle, a pu dresser la liste des familles qui ont possédé le château de Fayrac. Il communique d'autre part à notre Président le programme des manifestations organisées en 1967 par l'Académie des lettres et des arts du Périgord.

Le Secrétaire général a noté, dans le dernier catalogue de Saint-Hilaire, divers documents relatifs au Périgord: un dossier sur les Lageard de Cherval, 1640-1755 (n° 1.568 du catalogue, prix 50 F); un billet de part de décès d'un Pourquery de la Bigotie (n° 1.611, 15 F); une généalogie des Arnault de la Borie (n° 1.754 bis, 50 F); un autographe de Mare de Loppes, parent de Montaigne, daté de 1620 (n° 1.851, 50 F).

M. Beequart a pris connaissance du *Saisimentum comitatus Tholosani* publié par M. Yves Dossat (Paris 1966, Collection de documents inédits sur l'histoire de France), qui donne le texte des procès-verbaux de prise de possession du Toulousain, de l'Agenais et du Quercy en 1271 par le sénéchal de Carcassonne au nom du roi de France. Il est notamment question dans ce volume de la baillie d'Eymet et de celle d'Outre-Lot (région de Villefranche-du-Périgord).

Périgord actualités — *Moun pais* contient dans son n° 314 du 29 avril 1967 un article de notre Vice-Président, M. Jean Lassaigue, « Une excursion électorale à Périgueux en avril 1870 ». Il s'agit d'un voyage de Ludovic Halévy et de son demi-frère Prévost-Paradol.

M. Beequart rend compte d'un récent ouvrage de M. Michel Chadefaud, *Evolution des structures agraires dans le canton de Verteillac* (Bordeaux, Bière, 1965), étude d'économie contemporaine qu'il serait souhaitable de compléter par une enquête analogue pour les années antérieures à 1825.

Le bulletin n° 15, juin 1966, de la Société d'études et de recherches pré-

historiques des Eyzies publie deux articles de M. Bouchud sur l'abri de Cro-Magnon, un texte de M. Franc de Ferrière, « Minéraux argileux des terrasses de rive gauche de la vallée de la Vézère », un travail du regretté abbé Glory sur un pendentif rhomboïdal osseux découvert à Badegoule, ainsi que des « Réflexions sur la méthode de travail en préhistoire », par notre collègue M. Henri Sicard, maire de Bergerac.

Le Secrétaire général a dépouillé les derniers fascicules parus du *Dictionnaire de biographie française*. Le fascicule LXIV contient des notices sur le général Humbert Droz, natif de Bergerac (1839-1901), sur l'architecte Auguste Dubet (1829-1907), originaire de Razac-sur-l'Isle et constructeur de nombreux bâtiments publiés en Dordogne, ainsi que sur le philologue Alphonse Dubois, né à Périgueux en 1809. On trouve dans le fascicule LXV des renseignements sur Jean-Louis Dubut de Laforest, romancier de mœurs (1853-1902), sur Jean-Baptiste Bertrand Duchazeaud, curé de la Tour-Blanche, où il naquit en 1767, sur Pierre-Joseph Duchesne (1846-1884), missionnaire au Siam, puis évêque de Bérèthe, sur divers membres des familles Ducluzel et Du Cheyron du Pavillon, ainsi que sur Jean-Antoine Pasquis Ducluzeau, médecin et homme politique originaire de Montagnier (1782-1851), et sur Guillaume-Marcellin Ducluzeaux (1790-1829), poète romantique et inspecteur d'académie. M. Becquart a également relevé dans le fascicule 93 du *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques* des notices sur Fénelon et les deux prieurés de la Faye du Périgord.

Notre collègue, M. l'Amiral de Presle, nous a fait parvenir un extrait de l'*Histoire du Canada pour tous*, de M. Jean Bruchesi (Montréal, Beauchemin, 1946), où cet auteur relate l'aventure singulière de Marguerite de Nontron en 1543. L'histoire a déjà été contée par Charles de la Roncière en 1931 (voir sur cette question l'article de Joseph Durieux dans notre *Bulletin* de 1943, p. 218).

M. Léonce Bouriel montre à l'Assemblée un petit objet en pierre qui vient d'être découvert dans une tranchée devant sa maison, rue Victor-Hugo, à Périgueux, et qui a l'apparence d'un vase. Il est très difficile de donner une date à cette trouvaille, qui, n'étant pas creuse à l'intérieur, pourrait être plutôt une sorte de couronnement.

M. Jean Secret donne lecture d'une communication qu'il a rédigée sur la confrérie et la chapelle Saint-Jacques de Périgueux; ce travail sera publié dans notre *Bulletin*.

M^{me} Gendry a adressé au Secrétaire général un article ayant pour titre : « Un 11 juillet à Château-l'Evêque ». Il s'agit d'une violente querelle qui mit aux prises en 1737 un bourgeois de Périgueux, Jacques Audobert, et un hobereau de la région, Bernard Roger de Vessat.

Enfin, M. Soubeyran a pris la peine d'établir avec beaucoup de soin le catalogue raisonné des vestiges de sculpture provenant de la cathédrale Saint-Front et conservés au Musée du Périgord.

Excursion. — M. le Président communique à l'Assemblée le programme définitif de notre excursion du 11 juin. Nous visiterons successivement l'église de Saint-Front-sur-Nizonne, le château des Bernardières, les églises de Champagne, de Fontaines et de Vendoire et le château de la Ligerie, les églises de Cherval et de Villeteureix et la tour gallo-romaine de la Rigale. La presse locale fournira en temps utile toutes précisions sur les délais d'inscription et le prix des participations.

Admissions. — M. Jean-Paul CLAUZURE, Saint-Victor; présenté par M. l'abbé Chaunette et M^{lle} Dormoy;

M. Jean-Maurice LEFORT, 21 bis, boulevard Eugène-Le Roy, Sarlat; présenté par MM. Roger Delmas et Pariset;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire général,
N. BECQUART.

Le Président,
J. SECRET.

SEANCE DU JEUDI 1^{er} JUIN 1967

PRÉSIDENTE DE M. JEAN SECRET, PRÉSIDENT.

Présents : 35. — Excusés : 3.

Nécrologie. — M. Robert de Faccio, ancien membre de notre compagnie.

Remerciements. — M. Lefort.

Entrées de documents. — Photographie de la croix de Sergeac, qui vient d'être restaurée par les Monuments historiques; offerte par M. Watelin.

Photographie du château de Farges, commune de Vanxains, prise en 1925; don de M. Aublant.

M. le Président remercie les divers donateurs.

Revue bibliographique. — On note dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. XX, n^{os} 3-4, déc. 1966 et mars 1967, la suite de l'étude que consacre M. l'abbé Armand Yon aux « Canadiens français jugés par les Français de France ».

Notre Vice-Président, M. Coq, poursuit dans *La Vie bergeracoise*, n^o 30 de mai 1967, son « Dictionnaire historique et étymologique des rues de Bergerac », M^{me} Maireau y rappelle le souvenir des conférences de Bergerac (15-20 mai 1577).

La *Revue de Comminges* publie dans son n^o du 1^{er} trimestre 1967, un article de notre regretté collègue, Fernand Lacorre, sur les fouilles d'Aurignac en 1938-39; on relève dans le *Bulletin de la Société préhistorique française*, comptes rendus des séances mensuelles, n^o 4 d'avril 1967, des notes de H. Laville et D. de Sonnevill-Bordes sur la « sédimentologie des niveaux monstériens et aurignaciens de Caminade-Est », ainsi que la présentation par G. Célietier et C. Thibault du gisement périgordien des Jambes à Périgueux.

Périgord magazine contient dans son n^o 32 de mai 1967 un rappel par Guy Salignon de l'assassinat du château d'Eseoire et un reportage par Olivier Noailles sur les sœurs trappistes d'Echourgnac.

Communications. — M. le Président, lors d'un récent passage à Montignac, a constaté qu'on avait démoli le clocher de l'ancienne église paroissiale; le portail roman reste encore debout, à l'Ouest de la nef de l'actuelle église.

M. Aublant, commentant la photographie de l'ancien château de Farges dont il est question aux « Entrées », fait l'histoire de cet édifice. Bâti en terrasse à

100 m. de la Bizonne, près de Vanxains, le château appartenait aux XVI^e et XVII^e siècles à la famille Achard de Joumard; il passa ensuite aux Saint-Aulaire, puis aux Ribeyreix, son dernier propriétaire fut M. Sulzer; les Allemands l'incendièrent en totalité le 26 mars 1944. Sur Farges et ses possesseurs, on se reportera aux tomes LXVI (1939), p. 516, et LXX (1943), p. 53, de notre *Bulletin*.

Notre Trésorier signale que l'émission radiophonique « Inter-Guide » du 28 mai, consacrée aux châteaux de France, a accordé une place de choix au récent ouvrage de M. Jean Secret, « Le Périgord, châteaux, manoirs et gentilhommières » (Tallandier, 1966). Il a glané, d'autre part, dans l'« Echo de Vézère » de 1849, quelques savoureux faits divers; en particulier, des incidents qui eurent lieu à Saint-Mayme-de-Péreyrol, à propos de l'accès du public à la tribune nouvellement construite dans l'église.

M. Jacques Lagrange a remarqué rue du Vélodrome, à Périgueux, un atelier de cordier désaffecté, mais comportant encore tout son outillage spécialisé. Il fait circuler des photographies de ce matériel et émet le vœu que l'ensemble ne soit pas dispersé, mais recueilli dans un musée folklorique. M. le Président partage entièrement ce point de vue, il ajoute qu'il vient de faire entrer au musée de Monbazillac un outillage de sabotier.

M. Bouchereau entretient l'assemblée d'une expérience scientifique qui vient d'être faite à la grotte de Font-de-Gaume par M. Pierre Vidal, du C.N.R.S., en vue d'assurer la conservation des figurations préhistoriques menacées par les algues. Les résultats fort intéressants de ce travail seront publiés dans un de nos prochains fascicules.

M. Bouchereau, revenant sur l'histoire de Grellety qui a fait l'objet de deux livres récents, a découvert des documents inédits qui permettent de préciser divers points restés obscurs. Il présente également, de la part de M. Lachastre, une pièce de monnaie de 1593 aux armes d'Henri III.

M. Secret est en train d'inventorier les lettres de Fénelon conservées à Sainte-Mondane par M. Agelasto. Ces quelque 80 pièces sont, pour la plupart, adressées à « Fanfan », le neveu préféré de l'archevêque; on y remarque, en particulier, les fameuses lettres où Fénelon mentionne les « chemins salébreux » et les « pénates gothiques de nos pères. »

Notre Président annonce que le 16^e centenaire de la mort de saint Hilaire sera célébré à Poitiers, en 1968. Si le Périgord ne conserve pas de souvenirs de ce saint, il compte pourtant six églises placées sous son vocable (Doissat, Limeyrat, Minzac, Saint-Hilaire-d'Estissac, Trémolat et Saint-Hilaire de Périgueux). Quant à l'iconographie de saint Hilaire, il est bien difficile d'en retrouver des traces certaines, car le personnage peut être représenté, soit simplement en costume d'évêque, ce qui est insuffisant pour qu'on le reconnaisse, soit accompagné d'un dragon rappelant le miracle des serpents, auquel cas on peut le confondre avec saint Front.

M. Secret a relu avec intérêt deux grandes synthèses d'histoire de l'art : *La flore sculptée des monuments du Moyen Age en France*, par M^{me} Denise Jalabert et *l'histoire de l'architecture classique en France*, par M. Louis Hauteœur. Il a remarqué que le Périgord y était oublié, non certes de parti-pris, mais parce que notre sculpture locale n'avait pas été suffisamment étudiée.

Le Président donne lecture d'une notice qu'il a rédigée sur la partie méridionale, entièrement romane, du château d'Agonac; ce texte sera publié dans notre *Bulletin*.

Enfin, M. Becquart a relevé dans des catalogues de libraires, divers documents d'intérêt périgourdin: le cabinet Saint-Hélion propose ainsi, dans son

catalogue n° 186, une affiche de l'intendant de Bretagne, Du Faure de Rochefort, de février 1790 (n° 1.989, prix 50 F), un mémoire de M^{me} d'Hautefort contre M^{me} de Ricol, XVIII^e s. (n° 2.022, prix 50 F), une lettre signée du cardinal de la Roche-Aymon à Viart, 1774 (n° 2.035, prix 30 F) et des preuves de noblesse de la famille de la Queyrière du Cheylard, n° 2.236, prix 100 F). Le bulletin n° 53 de la librairie Henri Saffroy offre aux amateurs des autographes du maréchal Louis Antoine de Gontaut-Biron, 1758-1766 (n° 5.331, prix 150 et 125 F) et du duc de Lauzun, 1780-1793 (n° 5.332, prix 180 F), une pièce relative aux impositions de la paroisse de Peyrillac en 1710 (n° 5.334, prix 75 F), ainsi qu'un avis de germinal an VII signé par Talleyrand (n° 5.404, prix 80 F).

Admissions. — M. et M^{me} LABRUE, Annesse-et-Beaulieu; présentés par MM. l'abbé Pommarède et Jean Secret;

M. le D^r MARÉE et M^{me}, 12, rue Bodin, Périgueux; présentés par MM. Becquart et Secret;

M^{me} Paulette FAUCHER, 6, avenue Jeanne-d'Arc, Périgueux; présentée par MM. Bélingard et Secret;

M. Bertrand DU POUGET, Usines de Navarre, Evreux; présenté par MM. Becquart et Secret;

M. DELGUEL, électricien, 6, rue des Chaines, Périgueux; présenté par MM. le D^r Lafon et Secret;

M^{me} Julia-Michèle LAUROQUE, 56, cours de la Libération, Bordeaux; présentée par M^{me} de Sonnevill-Bordes et M. Alain Roussot;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

La Secrétaire de séance.

R. DESBARATS

Le Président.

J. SECRET.

MONNAIES D'EPOQUE ROMAINE découvertes sur l'ancien oppidum gaulois d'ECORNEBOEUF

Dans « *Vesunna Petrucoriorum* », p. 17, M. Pierre Barrière décrit ainsi l'ancien oppidum gaulois d'Ecornebœuf : « De l'autre côté du vallon de Vieille-Cité, Ecornebœuf est beaucoup moins étendu, et si peut-être le coteau a été habité avant même celui de la Boissière, par contre les occupations postérieures et spécialement l'occupation romaine l'ont beaucoup plus transformé : s'il n'a plus d'enceinte, — et peut-être grâce à sa situation n'en a-t-il jamais eu d'aussi considérable que la Boissière — il a lui aussi son isthme fortifié et défendu par un fossé. Les débris divers : fusaiöles de plomb, de terre cuite, taillées dans des oursins fossiles, monnaies et poteries y abondent. »

Taillefer, ainsi que Jouannel et Mourcin, (1) auraient trouvé sur les pentes de cet oppidum des silex taillés néolithiques et de nombreuses poteries et monnaies principalement gauloises, dont quelques-unes sont reproduites dans les « Antiquités de Vésone ».

Louis Didon (2) a publié quelques leçons de poterie trouvés à Ecornebœuf, en majorité de la Tène, mais sans signaler aucune monnaie. Ce site archéologique était jusqu'à présent connu surtout pour la période protohistorique.

Il nous paraît donc intéressant de faire connaître les quelques monnaies gallo-romaines qui ont été recueillies ces dernières années et actuellement inédites ; elles appartiennent à M. Rey qui a bien voulu m'en confier le déchiffrement. En effet, au moment où le Service des Antiquités du Ministère des Affaires culturelles, d'une part, le Centre national de la Recherche scientifique, d'autre part, entreprennent des campagnes de fouilles importantes, ainsi que la recherche de l'ancien cadastre romain, il est sans doute utile d'inventorier les découvertes même fortuites.

Ces pièces, recouvertes d'une épaisse oxydation verte, avaient été décapées à l'acide puis frottées par l'inventeur. Cer-

(1) *Calendrier des corps administratifs... de la Dordogne...* 1814.

(2) *B.S.H.A.P.*, t. I. (1923), pp. 80 et 130.

taines, très corrodées, sont difficilement déchiffrables et rendraient délicat un classement par atelier d'émission ; nous les avons cependant toutes photographiées et pesées avec une balance de précision sensible au 5 mg. et nous donnons le diamètre moyen, l'épaisseur et le degré d'usure approximatif. Chaque monnaie est figurée de la manière suivante :

- nature du métal
- poids = P (en grammes)
- diamètre moyen = \varnothing (en mm)
- épaisseur = e (en mm)
- degré d'usure
- au droit : -- description de la figure,
 - titulature intégrale,
 - dates du règne
- au revers : — légende,
 - sigles (sur champ et en exergue)

<p>1 Cuivre rouge P = 10 g. 64, \varnothing = 29, e = 4 usé.</p>	<p>Tête aurée à droite IMP. TRAIANO AVG. GER. DAC. PM. TRP. COSVI. PP. (98-117)</p>	<p>R/ déesse debout à gauche SPQR OPTIMO PRINCIPI champ : S - C</p>
<p>2 Cuivre jaune rougeâtre P = 2 g. 25, \varnothing = 17, e = 2 usé.</p>	<p>Tête radiée à droite IMP. VICTORINVS PF AVG (267)</p>	<p>R/ déesse debout à gauche PIETAS AVG</p>
<p>3 Cuivre jaune P = 1 g. 35, \varnothing = 14, e = 1 usé.</p>	<p>Tête radiée à droite PIVS. VIC (TORINVS) (267)</p>	<p>R/ déesse debout à gauche PAX. AVG.</p>
<p>4 Cuivre rouge P = 2 g. 43, \varnothing = 14 à 17 e = 2 mal centré.</p>	<p>Tête radiée à droite ... S. PF. VIC ... (Victorinus, 267)</p>	<p>R/ déesse debout à gauche PAX. AVG.</p>
<p>5 Cuivre jaune P = 1 g. 50, \varnothing = 16 e = 1 usé.</p>	<p>Tête radiée à droite (Légende effacée ...C...) probablement (?) lire : IMP. CLAVDIVS. AVG (Claude II le Gothique, 268-270)</p>	<p>R/ autel CONSECRATIO</p>

<p>6 Cuivre jaune vif P = 1 g. 4, Ø = 15, e = 1,4 mal centré et usé.</p>	<p>Tête radiée à droite (IMP) TETRICVS AVG (268 - 274)</p>	<p>R/ déesse debout à gauche (PAX) AVG</p>
<p>7 Cuivre jaune rougeâtre P = 2 g. 6, Ø = 17, e = 2 mal centré et usé.</p>	<p>Tête radiée à droite (IMP) TETRICVS AVG (268 - 274)</p>	<p>R/ soldat debout tenant une lance et un bouclier (SOLI. INVICTO)</p>
<p>8 Cuivre jaune P = 1 g. 45, Ø = 14, e = 1,8 mal centré et usé.</p>	<p>Tête radiée à droite IMP. C TETRICVS (268 - 274)</p>	<p>R/ déesse debout à gauche (COME) S AVG (peu lisible ?)</p>
<p>9 Cuivre rouge P = 2 g. 75, Ø = 17, e = 2 usé.</p>	<p>Tête radiée à droite IMP. TETRICVS PF. AVG (268 - 274)</p>	<p>R/ déesse debout à gauche LAETITIA AVG</p>
<p>10 Cuivre rouge P = 1 g. 90, Ø = 16, e = 1,6 usé.</p>	<p>Tête radiée à droite IMP. TETRICVS AVG (268 - 274)</p>	<p>R/ victoire à gauche tenant une couronne et une haste PAX AVG</p>
<p>11 Cuivre jaune P = 1 g. 6, Ø = 14, e = 1,4 mal centré.</p>	<p>Tête radiée à droite .. (TE) TRICVS ... (TETRICVS 268 - 274)</p>	<p>R/ déesse debout à gauche COME. S. AVG</p>
<p>12 Cuivre jaune rougeâtre P = 2 g. 845, Ø = 21, e = 1,5 bon état.</p>	<p>Tête radiée à droite IMP. AVRELIANVS AVG (270 - 275)</p>	<p>R/ génie marchant à gauche ORIENS. AVG exergue : P (1)</p>
<p>13 Cuivre jaune P = 1 g. 75, Ø = 21, e = 1 usé.</p>	<p>Tête radiée à droite IMP. C. MAXI (MIANVS) AVG (285 - 305)</p>	<p>R/ déesse debout à gauche PROVIDENTIAE AVG exergue : illisible</p>
<p>14 Cuivre jaune rougeâtre P = 2 g. 3, Ø = 19, e = 1 bon état.</p>	<p>Tête aurée à droite CONSTANTI NVS MAX. AVG (Constantin 1^{er}, 306-327)</p>	<p>R/ déesse ailée debout sur un bateau LIBERTAS PUBLICA exergue : CONS</p>

(1) Cette offrande serait de *Mediolanum* (Milan).

<p>15 Cuivre jaune rougeâtre P = 2 g., Ø = 18, e = 1 très usé.</p>	<p>Tête laurée à droite CONSTAN TINVS AVG (Constantin 1^{er})</p>	<p>R/ cartouche circulaire DN. CONSTANTINVS MAX AVG dans le champ : VOT XX PB</p>
<p>16 Cuivre rouge P = 2 g. 35, Ø = 18, e = 2 usé.</p>	<p>Tête laurée à droite CONSTAN TINVS AVG (Constantin 1^{er})</p>	<p>R/ soldat debout tenant un étendard de la main droite et une petite statue de Victoire de la main gauche et foulant du pied gauche un adversaire tombe à terre VICT (ORIA) AVG exergue : C</p>
<p>17 Cuivre rouge P = 1 g., Ø = 13, e = 1 usé.</p>	<p>Tête laurée à droite CONSTANTINVS AVG (Constantin le Grand, 306 - 327)</p>	<p>R/ deux légionnaires debout tenant lance et javelot entre deux étendards GLORIA EXERC ITVS exergue : S</p>
<p>18 Cuivre rouge P = 1 g., Ø = 15, e = 0,8 très usé et cassé:</p>	<p>Tête laurée à droite CONSTANS PF AVG (337)</p>	<p>S/ deux légionnaires debout la lance pointée en bas, tenant de l'autre main un bouclier ; au milieu un étendard marqué M est fiché en terre verticalement GLORIA EXERCITVS exergue : R * P</p>
<p>19 Cuivre jaune P = 1 g. 365, Ø = 15, e = 1 usé.</p>	<p>Tête laurée à droite FL (AVIVS) IVL (VS) CONSTANTIVS AVG (337)</p>	<p>R/ deux soldats debout tenant une lance entourant un trophée GLORIA EXERCITVS</p>
<p>20 Cuivre rouge P = 2 g. 22, Ø = 17, e = 1 très usé.</p>	<p>Buste lauré à droite DN. VALENS PF AVG (364)</p>	<p>R/ soldat marchant tenant un étendard à droite et un prisonnier à gauche GLORIARO MANORVM exergue : COM (à peine lisible ?)</p>
<p>21 Cuivre rouge P = 1 g. 75, Ø = 17, e = 1 usé.</p>	<p>Buste lauré à droite (lecture difficile) D.N. VALENS PF AVG (364)</p>	<p>R/ soldat marchant tenant un étendard à droite et un prisonnier à gauche GLORIA RO MANORVM exergue : SNRQP (peu lisible)</p>

22 Cuivre rouge P = 1 g. 85, Ø = 17, e = 1 usé.	Tête laurée à droite DN. VALENTINI ANVS PF. AVG (383)	R/ soldat tourné à gauche tenant une lance et un captif à droite dans le champ : PAX O F II RS.
---	--	---

En résumé, les 22 monnaies gallo-romaines découvertes sur l'emplacement de l'ancien oppidum comprennent :

- une de TRAJAN (98 — 117) N° 1
- trois de VICTORIN (267) N° 2, 3, 4
- une de CLAUDE II le Gothique
(268 — 270) N° 5
- six de TETRICUS (268 — 274) N° 6, 7, 8, 9, 10, 11
- une d'AURELIEN (270 — 275) N° 12
- une de MAXIMIEN (285 — 305) N° 13
- quatre de CONSTANTIN I (306 -
327) N° 14, 15, 16, 17
- une de CONSTANS (337) N° 18
- une de CONSTANTIUS (337) N° 19
- deux de VALENS (364) N° 20, 21
- une de VALENTINIEN (383) N° 22

On peut estimer que plusieurs autres récoltes d'objets archéologiques sont demeurées inconnues et il est de ce fait dangereux de se baser sur cet inventaire pour conclure sur les dates d'occupation du site, pendant la période historique (sans doute plus intense du milieu du 3^e siècle jusqu'à la fin du 4^e siècle). Toutefois, ces vestiges romains confirment l'existence, postérieure à l'abandon de l'oppidum, après la conquête romaine, d'une exploitation rurale extérieure à la Cité de Vésone.

C'est d'ailleurs le cas des autres collines entourant la Cité où des vestiges gallo-romains ont été trouvés : les Cébrades, la Boissière, le Puy-St-Front, les Césars, le Toulon. Il est regrettable qu'aucun des propriétaires des nouvelles maisons qui s'édifient aujourd'hui en grand nombre autour de Périgueux ne signalent pas, comme la loi le leur impose, les découvertes fortuites faites à l'occasion de travaux de fondation de ces habitations et détruisent à jamais les documents antiques tant mobiliers qu'immobiliers. Nous espérons que la parution de cet article dans une revue technique incitera les auteurs d'ouvrages de vulgarisation à faire connaître au public l'intérêt d'une exploitation systématique de ces découvertes, dépassant le cadre de l'amusement d'un collectionneur d'antiquités.

Max SARRADET.

Le CHATEAU et le BOURG de GAGEAC

(suite)

XIII

LE CHATEAU DE GAGEAC A PARTIR DE 1490

Lorsque Michel de Chassignes arriva à Gageac, le château, abandonné depuis longtemps, lui demanda un gros effort de remise en état. C'est à lui qu'il faut attribuer les traces d'architecture Renaissance que nous y trouvons encore.

La pierre du pourtour de la grande fenêtre du rez-de-chaussée, sur la façade Nord de la grosse tour, porte des traces de sculpture, visibles même sur les photographies des cartes postales illustrées. ¹

Hélas, plus tard les rinceaux furent martelés et l'arc en anse de panier mutilé, en même temps qu'on abattait les meneaux pour faire place à la fenêtre existante. Au-dessus de celle-ci, la fenêtre du premier étage porte encore quelques traces semblables, à peine visibles.

Nous avons trouvé dans les papiers de Boissérie de Masmon-tet ² un dessin à la plume représentant la façade Sud et une partie de la cour d'honneur. L'aspect du château est bien différent de celui que nous connaissons. Il n'y a encore aucune fenêtre au rez-de-chaussée du logis ; par contre au premier étage se trouvent 5 ouvertures à l'endroit où sont les fenêtres actuelles. Toutefois elles sont beaucoup plus étroites et moins hautes. Elles n'ont qu'un seul vantail, avec une barre de pierre transversale aux 2/3 environ de leur hauteur. Pas de sculptures visibles ; mais ce sont bien des fenêtres de la Renaissance, quoique très simples. Sur cette façade les murs des tours demeurent aveugles. Mais, bien que très flou, le dessin permet d'apercevoir une porte en plein cintre, au centre du logis, au rez-de-chaussée, à la place même qu'occupe la porte d'entrée actuelle. Sur le toit, près de la grosse tour, les combles sont éclairés par 2 lucarnes sans aucun caractère, aussi éloignées du style de la Renaissance

(1) Ce qu'on peut y voir ressemble beaucoup à la porte récemment mise à jour, place du Coderc, à Périgueux.

(2) Arch. dép. Gironde, 9 J 259. — Ce dessin, sur un morceau de carton léger, de 180 x 240 mm., ne porte ni signature ni aucune note permettant d'identifier son auteur, ni si c'est une copie d'un tableau exécuté pour les propriétaires au 16^e ou au 17^e s.

que de celui de la fenêtre qu'on y voit aujourd'hui. Ce détail pose vraiment un problème. ³

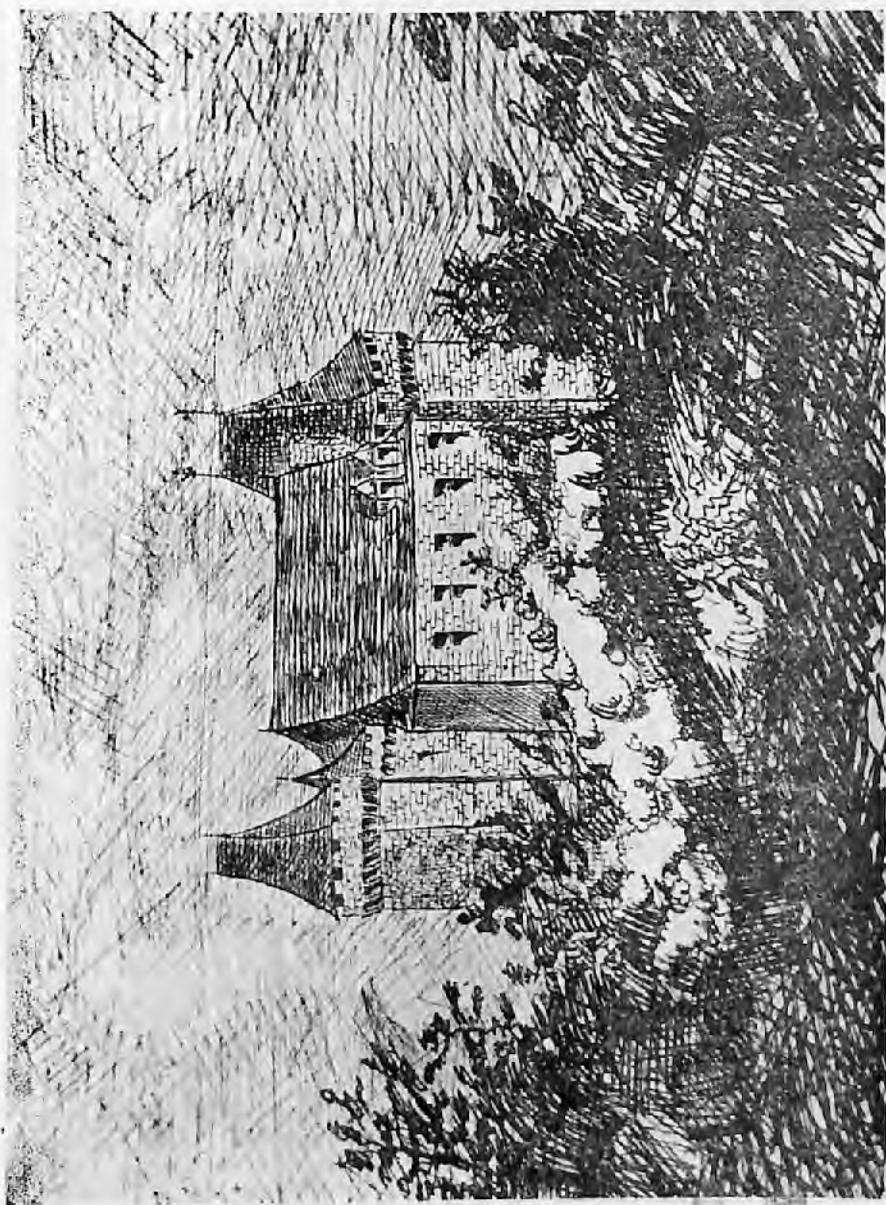
Mais le grand intérêt de ce dessin est de présenter aussi une troisième petite tour, encastrée dans l'étroit espace entre le donjon et le logis. Son toit repose sur les pierres des créneaux qui couronnent les murs. C'est évidemment cette troisième tour que Labroue décrit avec minutie dans le chapitre consacré à Gageac au 14^e siècle. ⁴ Or il ne l'a jamais vue, puisqu'à l'époque où il écrivait, vers 1890, elle n'existait plus. L'aveu et dénombrement de 1763 ne parle que de « deux tours ». Elle avait donc déjà disparu au milieu du 18^e s. D'autre part, Labroue commet une grosse erreur en la faisant remonter au 14^e s., époque où un vide séparait le donjon et le logis. La lithographie qui illustre l'ouvrage de Labroue est l'œuvre d'un architecte bergeracois du siècle dernier, Rigaud, qui a utilisé le dessin à la plume pour en faire une sorte de perspective cavalière, assez schématique et laide. Nous lui préférons bien le dessin à la plume, avec la cour envahie de végétation un peu folle, une allée sinueuse allant du portail ogival à la porte du logis, et cette palissade vétuste qui sépare la cour en deux parties dans le sens Est-Ouest. Pourquoi cette palissade ? et que pouvait-il y avoir entre elle et le rempart Sud ? Nous ne le savons pas.

Lorsque M^{me} de la Verrie vint demeurer à Gageac, il existait à l'endroit où, selon E. Labroue, aurait dû se trouver cette tour, un petit bâtiment en mauvais état, contenant un escalier par lequel on accédait à une plateforme faite de dalles de pierre, située à la hauteur du premier étage et reliant le logis au donjon ⁵. Est-ce là un vestige de cette petite tour ? Et est-ce Michel de Chassignes qui l'avait fait construire ? Des détails Renaissance subsistent à cet endroit-là. Deux portes, presque en face l'une de l'autre, permettent de passer du donjon ou du logis sur cette plateforme et relient ainsi les deux bâtiments. Elles sont identiques, mesurent 0,90 m. de large et à peu près 2 m. de haut. Chacune d'elles s'ouvre de l'intérieur et ne peut être ouverte depuis la plateforme si les gros verrous sont tirés. Le linteau, très abîmé surtout à la porte du donjon, a la forme d'une accolade très rudimentaire, comme on en voit dans les œuvres de la première Renaissance. Quand on compare cette

(3) C'est celui de l'origine des sources de Boisserie de Masmontet qui possédait d'après de St-Saud, des archives de la famille de Ségur et de Pierre-Buffière, mais qui ne donne jamais de référence.

(4) E. LABROUÉ, *Le livre de vie...*, p. 361.

(5) Cette plateforme porte un petit édicule en pierre, dont le sillon percé repose sur des corbeaux et s'ouvre au-dessus de l'ancien fossé Nord. Il est évident que la douve existait encore lorsqu'il a été construit. Dès que la terrasse a été construite il est devenu inutilisable.



porte à celle de la façade Sud du donjon, toute proche, il est facile de voir qu'elles ont été faites à des époques absolument différentes. Mais Michel de Chassignes ne voulait plus utiliser d'échelle pour entrer dans le donjon, et il modernisa Gageac.

Quant à l'agencement intérieur du logis et des tours, aucun vestige ne rappelle ni les de Chassignes ni les d'Essenault qui leur ont succédé vers 1560. Nous ignorons à qui attribuer l'assèchement des douves et à quelle époque ce fut fait. La longue période de misère, de troubles, de révoltes populaires, conséquence des guerres de religion, ne se prête guère à l'embellissement du château. Des travaux importants (établissement de la terrasse Nord, percement d'ouvertures au niveau des caves, transformation d'une partie de celles-ci en vastes cuisines, etc...), n'ont pu être entrepris qu'à une époque où la sécurité était rétablie, donc à la fin du 17^e s. ou au début du 18^e. Or, c'est précisément le moment où la famille d'Essenault se désintéresse de Gageac, puis songe à le vendre. Il faut donc peut-être attendre l'arrivée d'Elie du Reclus et porter ces travaux à son crédit. Elie du Reclus avait certainement l'intention de venir demeurer à Gageac. Dans un acte de 1754, il dit même « demeurer habituellement en son château de Gageac ». En réalité, il était obligé d'y aller souvent pour surveiller les travaux qu'il y faisait faire, mais habitait à Périgueux.

La façade Nord du logis est percée de deux rangées de 5 autres fenêtres ; la façade Sud en compte également 5 au premier étage et 4 au rez-de-chaussée, où le portail d'entrée au centre prend la forme qu'il a conservée depuis. Les délicats rinceaux qui encadraient les fenêtres Renaissance de la grosse tour sont martelés et les meneaux détruits. La très haute porte ouvrant sur la terrasse Nord, au niveau des caves, est ouverte ou modifiée aussi à cette époque. Elle était autrefois précédée d'un perron⁶ où l'on arrivait par un escalier à double révolution de 6 ou 7 marches. Le niveau de la terrasse était donc alors sensiblement plus bas qu'aujourd'hui. Pour gagner, de cette porte, celle du vestibule au Sud, on continua d'utiliser le vieil escalier de pierre. Mais pour aller au premier étage, on commença, dans ce vestibule, la construction d'un escalier aux marches en bois. L'œuvre resta inachevée puisqu'il n'y eut pas de rampe jusqu'à la fin du siècle dernier.

Le toit du logis s'ornait de 5 fenêtres à la Mansard sur chaque façade; une seule est demeurée au Sud, au-dessus de

(6) M^{me} de la Verrie avait trouvé autrefois à Gageac une photographie représentant ce perron, qui a dû exister jusqu'aux réparations de la fin du siècle dernier. Ce document a malheureusement disparu.

la deuxième baie à partir de la grosse tour. Les ornements sculptés la datent du 18^e siècle. Au sommet, on peut voir les traces d'un blason, sur lequel il semble qu'on puisse déchiffrer les roses des armes des du Reclus, mais la pierre est très abîmée, il faudrait pouvoir prendre une vue au téléobjectif.

Le portail ogival du rempart Ouest ne permettait pas le passage d'un carrosse. Il fallut donc construire une nouvelle entrée. C'est de cette époque que date le percement du grand portail dans le rempart Sud. Il est couronné d'une ligne de petits créneaux et porte l'emplacement des chaînes d'un pont-levis — qui n'a jamais dû s'y trouver. Un pont enjambe l'ancien fossé et permet d'entrer dans la cour d'honneur. C'est une reconstitution moyenâgeuse, en harmonie avec les remparts de la cour mais qui n'aurait eu aucune valeur défensive. D'élégantes tourelles, aux angles Sud-Est et Sud-Ouest, sont bien caractéristiques de l'architecture du 18^e siècle. Il est probable qu'on a dû alors remanier l'ensemble des remparts de la cour d'honneur. Est-ce trop s'avancer qu'attribuer à Elie du Reclus la plantation des ormeaux le long du fossé au bord de la route ? L'aveu et dénombrement de 1764 n'en parle pas. Au contraire, en 1824 l'acte de vente judiciaire cite « les gros ormeaux, ou ormière, au-devant du château ». Les 70 ans qui se sont écoulés entre l'arrivée d'Elie du Reclus à Gageac et la vente, rendent la chose possible, et bien dans la manière d'un personnage qui pensait que la seigneurie resterait dans sa famille un certain nombre de siècles.

Hélas ! La mort livra le château à l'incurie des régisseurs et des fermiers et à la négligence des propriétaires. En quel état Michel Doussault de la Primaudière le trouva-t-il lorsqu'il l'acheta en 1824 ? « Un vieux château, bâti en cartelage ou pierre de taille, composé d'un corps de logis et de 2 pavillons à 2 étages, surmontés de créneaux et de marche-coulis; avec 2 rangées de fenêtres aux 2 étages et une terrasse au nord; la toiture et la charpente du-dit château tombée, et l'autre en partie... une cour au midi, attenante au château, fermée de hautes murailles, flanquées de quelques débris de tours et de créneaux; l'enceinte cultivée en potager; ayant ladite cour une issue par un portail sur une ormière... » Les maisons des fermiers et les granges ne sont pas en meilleur état et tous ces bâtiments « ne sont habités par personne. »

Décidé à y demeurer, Michel de la Primaudière fut bien obligé de refaire charpentes et toitures plus ou moins sommairement, car ses descendants affirment qu'il se borna à l'indis-

pensable: aussi certaines parties du château continuèrent-elles à se délabrer.

Après le mariage de Mathilde de la Primaudière avec Albert Geoffroy de Vivans en 1872, le beau-père de la jeune femme, qui aimait le site et le château, décida de réparer celui-ci et de lui rendre son lustre. Il entreprit la restauration des créneaux et des mâchicoulis de la grosse tour que menaçait une ruine prochaine. Il s'occupa également des toitures. C'est alors que les ouvriers jetèrent bas les fenêtres des combles, « qui les gênaient dans leur travail ». Une seule échappa à la destruction; et les pierres moulurées allèrent surélever le niveau de la terrasse et probablement enfouir le perron de la porte du Nord.

Le vieil escalier central vit les pierres de ses marches retournées et retaillées; il fut pourvu d'une rampe en bois découpé, ainsi que l'escalier en bois allant du rez-de-chaussée au premier étage, commencé au 18^e siècle.

Le donjon eut bien à souffrir quelque peu du percement d'une fenêtre « style Renaissance », dans le mur Ouest et de quelques autres transformations dans un but utilitaire.

La cour d'honneur devint un beau jardin à la française. Dans l'ensemble, l'œuvre de la famille de La Verrie fut heureuse et elle sauva Gageac.

XIV

LA REFORME ET SES CONSEQUENCES
JUSQU'A LA FIN DE L'ANCIEN REGIME

Aucun historien ou mémorialiste, aucun document ne jettent la moindre lueur sur ce qui s'est passé à Gageac pendant les guerres de religion. Montluc, si généreux de détails dans ses « Commentaires » sur ses chevauchées à travers le Bergeracois et le pays de Ste-Foy jusque vers 1573, n'en dit mot. Il a pourtant dû remonter le cours de la Gardonnette en allant de Ste-Foy à Bridoire en 1569. Les Jurades de Bergerac sont muettes. Le P. Dupuy, le chanoine Tarde, et plus près de nous R. de Boysson, dans son « Invasion calviniste », n'en parlent ni les uns ni les autres. Nulle mention d'un temple, pas même d'une simple « maison de prières », alors que Gardonne, Saussignac, Rouillac, Monestier, Cunèges, Lamonzie-St-Martin, se distinguent par leur zèle réformateur, démolissent et pillent les édifices religieux, dont certains ont si totalement disparu qu'on ne sait même plus à quel endroit ils s'élevaient. ¹

Les gens de Gageac avaient dû comme leurs voisins, adopter la Réforme. Mais leur nouveau seigneur, messire Pierre Sarran d'Essenault, était catholique. Et il en fut des guerres de religion comme des guerres franco-anglaises. Bon gré mal gré, les habitants suivaient avec plus ou moins de zèle le parti de leur seigneur, qui, au cours de ces 40 années, fut bien obligé de venir de Bordeaux de temps en temps — bien que nous imaginions mal la famille d'Essenault se rendant à Gageac, en plein pays protestant, pendant cette période troublée. Les d'Essenault n'avaient pas le génie de Montaigne, leur illustre voisin, pour nous raconter leurs mésaventures; mais ils n'en devaient pas moins éprouver les alarmes que connut l'auteur des « Essais » lorsqu'il fuyait la peste pour se jeter dans les bras des Huguenots. Il se passa probablement à Gageac ce qui arriva à Montaigne, c'est-à-dire fort peu de choses. De toutes façons, les protestants n'y montrèrent pas trop d'ardeur iconoclaste, puis-

(1) C'est le cas de la chapelle de St-Michel de Thénac, qui dépendait du couvent de Lamonzie. St-Michel de Thénac était un lieu-dit près de Rouillac, tandis que St-Jean de Thénac dépendait d'un couvent relevant de la Sauve-Majeure.

que la vieille église de Gageac resta debout et fut rendue au culte catholique au 17^e siècle.

Mais au cours de ces années, la malheureuse population, qu'elle fut protestante ou catholique, dut subir le passage des bandes armées depuis les premiers troubles de 1561 jusqu'à l'abjuration d'Henri IV. Et la guerre fit rage, à plusieurs reprises, sur les bords mêmes de la Dordogne, entre Ste-Foy et Bergerac. ² Même si Gageac ne fut le théâtre d'aucun combat important, la situation des habitants était aussi désastreuse en 1594, qu'elle l'avait été à la fin de la guerre de Cent Ans. Aussi ne nous étonnons pas de trouver nos paysans au nombre de ceux qui « mourant de faim et demi-nus », se réunirent au printemps de 1594, puis de nouveau à l'automne, et qu'on appela « les Croquants ». A plusieurs reprises le roi leur accorda des remises de tailles et de rentes; en particulier, lorsqu'au cours d'une grande disette ³, les paroisses unies du Sarladais et du Bergeracois, au nombre desquelles figure nommément Gageac, envoyèrent leurs représentants aux Etats de Périgord pour obtenir « un syndic tribun du peuple, pour conserver leurs libertés et leurs privilèges, la remise des tailles en l'état où elles étaient avant les guerres et l'abolition de toute nouvelle taxe. » ⁴

Ces troubles s'apaisèrent peu à peu après 1594. A mesure que la paix ramenait un peu de sécurité, la misère devenait moins grande, sans que ce fut, malgré tout, « l'ère de la poule au pot tous les dimanches. » Et le règne d'Henri IV fut trop court pour ramener la prospérité et l'apaisement définitif des passions religieuses.

Aussi, dès 1615, le pays flambe de nouveau. En 1621-22, Louis XIII vient devant Bergerac et Ste-Foy combattre les protestants regroupés sous le commandement des marquis de la Force et de Théobon — ce dernier descendant en ligne directe d'Isabeau de Ségur. Les allées et venues des armées à travers la région, les luttes intestines entre les chefs protestants, sans parler des exactions qu'on reproche aux collecteurs d'impôts, ruinent à nouveau le pays. La famine et les épidémies s'abattent sur lui jusqu'au moment où les « Croquants » se soulèvent de nouveau en 1637. Ils tiennent Bergerac et le château de Montcuq au mois de mai, mais ils sont battus dans la région d'Eymet par le maréchal de la Valette. Une grande confusion règne dans les campagnes environnantes. Le 3 juin, des notables bergeracois

(2) Pendant la première guerre, et pendant la guerre dite « des Amoureux », où le roi de Navarre menait personnellement ses troupes depuis la Force, Bergerac, Ste-Foy ou le Fleix.

(3) Chronique de Turde.

(4) ESCANDE, *Histoire du Périgord*, pp. 344 et suivantes.

réfugiés au château de la Force, parmi lesquels le sieur Gast, se dirigent vers le maréchal pour lui demander du secours.⁵

Ils vont jusqu'à la Moulière, lieu-dit situé dans Gageac. Là, ils rencontrent le curé de Saussignac qui leur apprend que « le beffroi donnait de toutes part es environs de Thiéobon et Puyguilhem ; et que les « communes » s'assemblaient au lieu-dit de Thénac; qu'il était impossible d'aller plus avant sans évident péril de leurs vies. »⁶ Les émissaires de Bergerac se retirèrent et « en passant la rivière Dordogne, ils ouïrent battre quantité de tambours vers le lieu-dit de Monteug et vers le port appelé « La Béarnaise », couvert de charrettes chargées de meubles qu'on transportait dans les terres de la Force, à cause qu'ils disaient que la garnison (des Croquants) qui avait quitté le château de Monteug le matin, y retournerait... » La défaite vint rapidement pour les insurgés et les paysans rentrèrent chez eux, plus pauvres que jamais. Certains châteaux des environs furent pillés; celui de Gageac n'étant pas nommé, il est permis de penser qu'il fut épargné. Toutefois, les alarmes causées alors par les sonneries de tocsin furent telles que le gouvernement royal ordonna l'enlèvement des cloches des églises dans les campagnes.⁷ Voilà pourquoi Gageac n'avait plus de cloche; on en fonda une, beaucoup plus tard, celle qui existe actuellement dans la prairie du château.

Les années suivantes virent enfin le retour définitif de la paix religieuse. L'ensemble de la population était revenu au catholicisme, comme le prouvent les registres paroissiaux tenus depuis 1663. La révocation de l'Edit de Nantes en 1685 n'eut que peu de conséquences pour la paroisse, où cet acte, si grave pour tant de gens en Bergeracois, passa inaperçu. C'est sans doute un des éléments qui favorisèrent la prospérité de la seigneurie et son rapide essor démographique dès la fin du 17^e siècle..

(5) La famille Gast qui ajoutait à son nom « de la Bruyère », figure sur les registres paroissiaux de Gageac dès la fin du 17^e s. jusqu'à la Révolution.

(6) Jurades de Bergerac, III, procès-verbal du 13 juin 1637.

(7) ESCANDE, *op. cit.*, pp. 344 et suivantes.

XV

LA VIE RELIGIEUSE
D'APRES LES REGISTRES PAROISSIAUX (1663-1791)*La nouvelle église.*

Les motifs qui poussèrent l'abbé Laporte, curé de Gageac de 1694 à 1736, à faire construire une nouvelle église, à quelque distance du château, ne nous sont pas connus. L'ancienne église devait être vétuste: une subvention avait été demandée et accordée par l'autorité royale « par arrêt du Conseil d'Etat du roi, en date du 16 décembre 1681 pour la réparation de l'église et du presbytère de Gageac ». Mais l'ordonnance de Tourny ne prend effet qu'à partir de 1760. ¹ Entre temps, l'édifice avait cessé d'exister. Cependant on y avait fait encore une sépulture, celle de l'épouse du syndic de la fabrique paroissiale, en 1705.

Mais si la tradition place l'ancienne église dans la cour du château ou dans son voisinage immédiat, où était le presbytère ? Y en avait-il seulement un, et le curé n'était-il pas forcé de loger au château dans une dépendance matérielle immédiate à l'égard du seigneur ? L'abbé Laporte devait avoir des motifs sérieux pour engager une forte somme dans la construction de l'église neuve et des murailles du cimetière, dont il paya les 3/4, mais encore pour bâtir entièrement à ses frais le presbytère attenant à l'église. ²

C'était une vaste maison, beaucoup plus grande que l'église elle-même, avec un corps de logis flanqué de 2 pavillons, comprenant un rez-de-chaussée, un étage et des combles. La façade principale était à l'Est; mais à l'Ouest, une porte permettait de gagner directement la sacristie. Nous avons connu ce bâtiment déjà délabré en 1930; il n'était plus entretenu parce qu'il n'y avait plus de curé résidant, mais il avait encore grand air.

L'absence du seigneur aux cérémonies d'inauguration, où il ne se fit même pas représenter, alors que tout le clergé et la noblesse du voisinage, « avec toute leur maison » s'y étaient

(1) Arch. dép. Gironde, C 4718.

(2) La cérémonie de la pose de la première pierre en 1701, puis celle de l'inauguration le 15 juin 1703 ont été publiées par M^{me} de la Verrie dans le *B.S.H.A.P.*, t. 87, pp. 92-93.

rendus, permet de penser qu'il y avait un froid entre lui et l'abbé Laporte, en fonctions à Gageac depuis 1694. La bénédiction du nouveau cimetière eut lieu le 15 février 1705. Peu après, le 19 mars, ce fut la première sépulture, à laquelle le prêtre consacra quelques lignes émues : « a été enterré... Jean Mazera... né et décédé le jour précédent. La divine Providence a voulu que le premier enterrement qui a été fait dans le nouveau cimetière, fut le corps d'un saint... »

Ce cimetière, qui entourait l'église au Nord, au Midi et à l'Ouest, a disparu aussi; quelques pierres tombales y étaient encore visibles il y a une trentaine d'années.

Il n'est pas resté d'inventaire des objets du culte ou des ornements et meubles transportés de l'ancienne dans la nouvelle église, ou achetés à ce moment-là. D'où vient le tableau représentant saint Jean écrivant l'Apocalypse ? En entrant dans cette modeste église, on ne s'attend pas à y trouver une œuvre d'une telle facture. Serait-ce un cadeau du marquis de Théobon, comme le veut la tradition ? Le rétable en bois doré ou redoré en 1890³, a-t-il été fait en 1703 ou existait-il déjà ? La chaire est du 17^e siècle; elle proviendrait donc de l'ancien édifice.

Les abjurations.

En 1671, deux mariages nous apprennent les abjurations d'une Beaudry (de Gageac), dont la famille était déjà en partie catholique et d'une Falquier (du Monteil). Il faut attendre 1682 pour trouver l'acte de décès d'un « nouveau converti », puis en 1695, l'abbé Laporte accorde les honneurs funèbres à un autre « nouveau converti », habitant Gageac depuis peu, — il a abjuré ailleurs — trouvé mort au bord de la route; mais « il avait accompli son devoir pascal ». En 1699 on note la conversion d'un ouvrier natif de La Rochelle, venu travailler à Gageac, puis celle d'Antoine de Cézaes, descendant d'une famille noble protestante installée à la Moulière depuis le début du 16^e siècle.

« Le 16 juin 1699, Antoine de Cézaes, sieur du Portail, s'est présenté à l'église et prosterné aux pieds des autels; a dit que Dieu, lui ayant fait la grâce de connaître la fausseté de la religion prétendue réformée, dans laquelle il eut le malheur d'être élevé, et la vérité de la religion catholique, apostolique et romaine, dans laquelle seule il allait pouvoir faire son salut, il abjure et déteste toutes les maximes de la R.P.R., et a fait en même

(3) Le rétable a été doré ou redoré en 1890 dans l'atelier Péracini, à Périgueux (d'après les registres de la Fabrique).

temps profession de la R.C.A. et R., et promet d'en faire toute sa vie les fonctions, lui et tous ceux qui dépendront de lui... »

Peu après son frère aîné, Pierre, se convertit également. L'exemple donné par la première famille de la paroisse après celle du seigneur, en entraîne d'autres, parmi les nobles : les de Rayer, sieurs de Marsoulan; les de Guerrier, sieurs de Lestévenie; et parmi les bourgeois. Leurs noms apparaissent dans les registres, bien que tous n'abjurent pas à Gageac. Certains profitent de l'occasion offerte par leur mariage avec une jeune fille catholique, dans une autre paroisse, pour abjurer. Mais ces cas sont très peu nombreux et tout le monde est catholique dans la paroisse dès les premières années du 18^e siècle. On rencontre çà et là quelques décès d'enfants « ayant été baptisés au Désert » ; ou bien le curé donne « les cérémonies du baptême » à des enfants de 2 ou 3 ans, sans doute baptisés dans les mêmes conditions, mais dont les familles ont depuis rejoint l'église catholique. Ce sont des travailleurs agricoles, nouveaux venus à Gageac. Trois de ces couples sont obligés de se marier à l'église paroissiale, bien qu'ils soient époux depuis des années et parents de plusieurs enfants. Ce sont des nouveaux convertis, mariés autrefois par un pasteur, qui acceptent la formalité « afin de ne pas être un objet de scandale », et de se mettre ainsi à l'abri de possibles persécutions. ⁴

Un cas un peu différent s'est présenté dans la très pieuse famille Planteau. L'un d'eux a épousé une protestante. Comment et où a pu être célébré ce mariage ? Le curé accepte cette situation, mais au baptême du premier enfant, il mentionne que « la mère est non catholique ». Par la suite, il n'en fait plus étal. S'est-elle enfin convertie ? On trouve encore un baptême administré « sous condition » à un enfant dont la mère est accusée « d'aller au prêche depuis 4 ans. »

L'abbé Laporte, qui demeura à Gageac pendant 42 ans, à l'époque difficile qui suivit la Révocation, a donc fait preuve d'un grand esprit de tolérance. Cela, plus que les rigueurs de la loi auxquelles il se garda de les exposer, lui valut l'adhésion des protestants qui, grâce à lui, retrouvèrent le chemin de l'église.

Marthe MARSAC.

(A suivre)

(4) D' BERNES, *Histoire du protestantisme à Bergerac...*

NOTES SUR UN CAPITAINE ANGLAIS DU XV^e SIÈCLE

Thomas BONTEMPS

Les capitaines des bandes anglaises ont tracé, du XIV^e au XV^e siècle, une page douloureuse de l'histoire du Périgord. Parmi les moins célèbres, il en est un dont quelques relations conservées par divers documents permettent de rappeler quelques faits de sa vie militaire et aussi de révéler les origines.

Au cours de l'été 1420, Jean de Beaufort, seigneur de Limeuil, trahi par ses sujets, tombe dans une embuscade à l'entrée de la porte Recluson. Grièvement blessé, « les habitants le firent mourir dès le soir de mort très amère, douloureuse et pileuse » en l'étranglant et en le frappant à coups de barre sur la tête.

La prise de la ville et forteresse de Limeuil consacre le très jeune Bontemps, capitaine de la ville et château pour le roi d'Angleterre. Le lendemain du meurtre, il apporte 2.000 écus d'or de son repaire de Clarens, et les verse aux habitants de Limeuil « pour le baillage de la place. »¹

Assuré de ce premier pas dans la patiente et méthodique réoccupation des places fortes perdues en Périgord, alors que les troupes de l'union se ressaisissent « pour bouter l'Anglais hors de France », Bontemps s'empare de Belvès où il installe une petite garnison.²

Le mercredi 15 septembre 1424, il demande à ses compagnons de Limeuil en course à Bergerac, de se rendre le lendemain à Belvès afin de secourir Biron dont les Français ont repris une tour. Les consuls de Bergerac accordent à un Anglais de la ville s'y rendant, un demi-franc.³

De Limeuil et de Belvès, Thomas Bontemps et ses hommes rançonnent les misérables villages du plat pays jusqu'aux portes de Cahors. Les consuls de cette ville, exaspérés, veulent traiter, mais le vicomte de Turenne, en assiégeant le château de Dalhac, occupé par une garnison anglaise, empêche la conclusion du traité.⁴

A la suite d'un long siège, en 1441, Belvès redevient française (le 16 septembre). Le traité de réduction de la ville est

(1) Bibl. nat., coll. Périgord, t. 46, fol. 235.

(2) Guillaume LACOSTE, *Histoire de la province de Quercy*, 1835, t. II, p. 396.

(3) G. CHARVÈN, *Les jurades de la ville de Bergerac*, t. I, p. 235.

(4) Guillaume LACOSTE, *op. cit.*, pp. 396-397.

approuvé par Jean de Bretagne, comte de Penthievre et de Périgord, agissant pour le roi de France, d'une part, et par Thomas Bontemps, « natif du royaume d'Angleterre, capitaine de ladite ville et chastel de Belver », d'autre part. ⁵

En 1450, Charles VII ouvre la campagne de Guyenne par le siège de Bergerac : la lente reconquête du pays commence. La prise de cette ville provoque la reddition de Biron, Montferand, Limeuil et autres places. ⁶ Thomas Bontemps, considérant la partie perdue, disparaît de la scène.

Sans doute, ignorerions-nous ses origines si un événement dramatique ne s'était produit un certain jour de juin, vers la St-Jean de l'an de grâce 1466, dans le voisinage de Sainte-Alvère. Ce jour-là, Jean-Adémar II de Lostanges reçoit plusieurs coups d'épées au cours d'une rixe. Après seize jours d'atroce agonie, il mourra en son château de Sainte-Alvère. ⁷

Antoinette de Veyrines, sa veuve, et Guy-Adémar, son fils aîné, déposèrent une plainte au lieutenant-criminel contre les auteurs connus du meurtre. Nous relevons les noms de Pierre Dupuy, Arnault Dupuy, Jean Raoullet, et ceux fort intéressants de Hélics Gaillard et de Thomas Gaillard dit Bontemps, frères puînés de Bertrand Gaillard, seigneur de Longa ⁸. Peut-être afin que nul n'ignore la personnalité du dernier accusé, l'enquêteur a pris soin de mentionner : « Thomas Bontemps qui acheta Limeuil pour les Anglais ».

Les prévenus se pourvurent auprès du roi, firent valoir leur fidélité et les nombreux services qu'ils avaient rendus à l'Etat, à Charles VI et à Louis XI, tant en Roussillon qu'à Montlhéry, puis en Catalogne, du fait de leurs guerres. ⁹ Louis XI leur accorda des lettres de rémission datées d'Orléans en décembre 1466, publiées par Pierre d'Acigné, vicomte de Lorac, chambellan du roi et sénéchal du Périgord, le 27 avril 1467. ¹⁰

(5) *B.S.H.A.P.* 1901, p. 577, et 1899, p. 49; *Chroniques de Tarde*, p. 180; *Bibl. nat.*, coll. Périgord, t. 46, fol. 55. — « Bontemps et Meyrignac, signalés comme les deux plus vaillants défenseurs de Belvès, habitaient la maison commune ou du capitaine de la place. » (*B.S.H.A.P.*, 1899, p. 49).

(6) MAUBOURGNET, *Sarlat et le Périgord méridional*, t. II, p. 47.

(7) *Bibl. nat.*, coll. Périgord, t. 149, fol. 32.

(8) Commune de Sainte-Foy-de-Longas, canton de Sainte-Alvère; château ruiné.

(9) *Bibl. nat.*, coll. Périgord, t. 149, fol. 194.

(10) Pour assurer l'exécution de ces lettres et pour avoir la représentation volontaire de leurs personnes, les frères Gaillard donnèrent pour cautions le 23 mars 1467 de nombreux seigneurs de la région : « nobles hommes Charles de Talleyrand, chevalier, seigneur de Grignols, Guillaume de la Porte, coseigneur de Chantérac, Pierre de Paleyrac, seigneur dudit lieu, Hugues Aytz, seigneur de La Cassagne, Bertrand Aytz, seigneur de St-Mayme, Maturin de Clermont, seigneur de Piles, Bos de Serval, Raymond de la Baume et Bertrand Gaillard, frère desdits impétrants ». Sur Pierre d'Acigné, voir *B.S.H.A.P.*, 1891, p. 423.

A la suite de ces lettres de grâce, Antoinette de Veyrines et son fils adressèrent au roi une supplique affirmant « que les suppliants ont allégué leur fidélité au roi pour obtenir leur grâce, mais que cela est faux, puisqu'ils sont nobles mais très pauvres, qu'ils ont servi le roi d'Angleterre sous prétexte de pauvreté et non pour l'obéissance du roi de France, que Dupuy et Roulet ne sont pas nobles. »

Entre autres choses, pour montrer que les lettres de grâce sont subreptices, Antoinette et son fils assurent qu'« Adémar de Lostanges était humble, bon, magnanime » et font valoir qu'il fut le premier à entrer dans Rouen ¹¹ quand cette ville fut réduite par la force et pour l'obéissance du roi de France, qu'ils n'ont obtenu la grâce que parce qu'ils ont tu le nom de Lostanges très connu auprès du roi, se contentant de le nommer Jean Aymar.

« Au temps où Charles d'heureuse mémoire, dernier roi de France, tenait assiégé le château et ville de Cadillac ¹² rebellés contre lui, à l'intérieur desquels lesdits Thomas et Elie favorisaient le parti du roi d'Angleterre, ledit château, par la puissance des armes du roi de France, fut pris et réduit à la vraie obéissance du roi de France. Par contre, feu Adémar de Lostanges assistait alors à ce siège et fut remarqué par son courage et sa fidélité au prince jusqu'à la mort. » ¹³

Ne se tenant pas pour battus, les Gaillard réfutent les accusations dans un long mémoire. Ils proclament « qu'ils ne doivent pas être blâmés ni attaqués au sujet du fait susdit. Presque tout le pays périgourdin fut pris par les Anglais et les ennemis de notre seigneur le roi de France, et ce fait général accompli par la violence ne doit pas leur être nuisible. Ils ont toujours servi leur maître là où ils se trouvaient, sans aucun crime commis par eux. Ils furent livrés jeunes au service du seigneur captal de Buch qu'ils servirent longtemps. ¹⁴ Aucun serment n'ayant été prêté par eux au roi de France jusqu'à ce que le Périgord fut réduit à la vraie obéissance du seigneur roi de France auquel ils ont prêté alors le serment qu'ils ont tenu fidèlement, on dit faux en prétendant qu'ils étaient traitres et du parti anglais alors qu'ils ont toujours été fidèles au roi. »

(11) Rouen fut repris par Charles VII le 19 octobre 1449.

(12) Cadillac-sur-Garonne (Gironde) capitula le 19 septembre 1424 après 2 mois de siège. Il fut arrêté que tous les naturels du pays seraient à la discrétion du roi présent, qui se contenta de pendre le commandant du château nommé Gaillardet (Dom Devienne, *Histoire de Bordeaux*, 1862, livre 3, p. 96).

(13) Bibl. nat., coll. Périgord, t. 149, fol. 195.

(14) Gaston de Foix, captal de Buch, comte de Benagues et Longueville, vicomte de Castillon, seigneur de Gurson, époux de Catherine de France, fille de Charles VI.

« Lorsqu'ils furent réduits à l'obéissance du roi de France, ils obtinrent le pardon au temps où le Bordelais fut soumis au roi. Au grief qu'on leur fait d'avoir tenu le parti anglais — parce qu'ils ont eu le pardon — on répond que leur père fut du parti anglais non comme traître, mais par suite de l'occupation générale du territoire. Depuis leur enfance, ils vécurent ainsi dans la maison du capital de Buch. Ce n'est pas lors de la première réduction du Bordelais qu'ils furent réduits à l'obéissance du roi, mais seulement à la deuxième. ¹⁵ Et ils se réclament serviteurs du roi, légitimement et noblement pour l'avoir suivi dans ses guerres en Catalogne et à Montlhéry. ¹⁶ Bertrand fut toujours en armes du parti du roi de France, sa grand'mère l'avait donné à la maison du vicomte de Turenne. Enfin, il ne peut rien leur être reproché, car l'occupation du pays fut faite à une date très reculée — cela n'empêche pas qu'on dise qu'ils furent Anglais — en de nombreux lieux des sénéchaussées d'Agenais et du Périgord, comme Bergerac, Limeuil, Montelar, Montastruc, Clermont, Belvès, Biron, Montferrand et même Périgueux. Par contre, le lieu de Longa fut de l'obéissance de notre roi de France... »

La justice prit certaines mesures afin d'apaiser les esprits. Ainsi, vers la fin de 1466, à la sollicitation du duc de Candale, eut lieu au château de Longa une transaction par laquelle Elie Gaillard et Thomas Gaillard dit Bontemps, frères, donnèrent tous les biens qui pouvaient leur revenir à Bertrand Gaillard, leur frère aîné, seigneur de Longa, et durent « s'absenter dudit pays ».

La procédure d'enquête sur l'assassinat de Jean-Adémar de Lostanges duraît encore en 1471. On relève des dépositions de témoins de mai 1470 au 17 août 1471. Le 13 février 1476, Antoinette de Veyrines, veuve du seigneur de Sainte-Alvère, obtint une sauvegarde du roi.

Il est enfin curieux de noter le contrat de mariage du 5 février 1482, devant le notaire Laygue, de Jean de Lostanges, frère puîné de Guinot de Lostanges, l'un et l'autre fils d'Antoinette de Veyrines et de Jean-Adémar de Lostanges, décédé, avec

(15) La première réduction correspond à la prise de Bordeaux (12 juin 1451), la deuxième à la reprise de cette ville le 9 octobre 1453. A cette occasion, vingt chefs de la résistance anglaise furent bannis, Gaston de Foix, capital de Buch et seigneur de Garson entre autres.

(16) Le traité de Fontarable (avril 1463) mit fin à la guerre menée en Catalogne par le comte de Foix et le maréchal de Comminges. La bataille de Montlhéry (1465) marqua la défaite de Louis XI contre la Ligue du Bien public.

Marguerite Gaillard, fille de Bertrand Gaillard, seigneur de Longa. ¹⁷ Peut-être l'effacement total de Thomas Bontemps — plus aucun acte ne le cite après 1476 — a-t-il contribué, pour une bonne part, à la conclusion d'un aussi heureux dénouement.

Jean BOUCHEREAU.

PIECE JUSTIFICATIVE

(transcription par Jean-Paul LAURENT)

DECEMBRE 1466. — ORLEANS

**LETTRES DE REMISSION POUR HELIOT ET BONTEMPS GAILLARD, ECUYERS,
ET LEURS COMPLICES**

Loys, par la grace de Dieu roy de France. Savoir faisons, etc., nous avoir receue l'umble supplicacion de Heliot et Bontemps Gaillars, freres, escuiers, de nostre pays de Perigort, Pierre Dupuy, Arnault Dupuy et Jehan Raoulet, contenant que, six ou sept ans a ou environ, ung laboureur dudict pays de Perigort sema et laboura certaine piece de terre assise près du lieu de Longua ou dict pays, laquelle pretendoit Bertrand Gaillart, frere des dits Gaillars supplians, seigneur du dit lieu de Longua, a luy appartenir, sans le sceu, vouloir et consentement d'iceluy Bertrand, et a ceste cause les dits Bertrand et Bontemps, suppliant, pour la conservation de leur droit, après ce que ledict blé fut ceully et levé de la dite terre, se transporterent en icelle et illec prirent et emporterent le dit blé jusques en leur maison ; et tantost après Jehan et Guiot d'Arzac, acompaignés d'un appellé Jehan Aymar, aussi escuier, et autres jusques au nombre de XVIII. personnes ou environ, armez et embastonnez d'arbelaistes, javelines, espees et autres harnoyz invasibles, vindrent jusques près de la dite maison des dits Bertrand et Gaillars, supplians, et d'illec envoyerent querir les dits Bertrand et Bontemps qui se devoient en leur dite maison, lesquelz vouldiers y vindrent, et eulx armez, avec lesdits d'Arzac et Aymar eurent certaines parolles sur la prinse que avoient faicte iceulx Gaillars du dit blé, et ja soit ce que ledit Aymar n'y eust aucun interest et que la chose ne luy touchast en riens, mais seulement de malice et hayne qu'il avoit encontre iceulx Gaillars, leur dist que les dits d'Arzac auroient le dit blé, et lors fust respondu par les dits Bertrand et Bontemps qu'il se pouvoit bien faire de ce que ne luy touchoit riens et qu'il sembloit bien qu'il ne luy procédoit que de hayne et malveillance, et après plusieurs langages, le dit Aymar sans autre occasion torna son cheval sur le dit Bontemps qui ne s'en doubtoit, tellement que de la poitrine du dit cheval il le fist tomber, et tira son espee, de laquelle il donna au dit Bontemps, suppliant, ung estoc par le costé et ung autre par le bras, et ce fait, se releva iceluy Bontemps, suppliant, et tira sa dague pour se cuider couvrir et deffendre des coups que luy donnoit et s'efforçoit luy donner ledit Aymar, et en se couvrant, iceluy Haymar luy couppa le petit doy

(17) Bibl. nat., coll. Périgord, t. 149, fol. 11.

de la main dextre et luy en afola ung autre, tellement que a grant peine depuis s'en est peu ayder ; et lors, iceluy Bertrand, doubtant que l'on murtrist le dit Bontemps, suppliant, son frere, print une gaulle ou baston de quoy l'on chassoit les beufz et d'iceluy bouta ledit Aymar, tellement que luy et son cheval tumberent a terre ; et en ce debat, ung varlet du dit Aymar debanda une arbalaste contre ledit Bertrand, de laquelle luy traversa le bras d'un raillon* en le cuidant tuer ; après toutes lesquelles choses ledit Aymar, non content de l'oultrage par luy fait ausdits Gaillars freres, blasma fort ses autres gens, qui semblablement avoient leurs arbelastes bandees, de ce qu'ilz n'avoient desbandé et chargé sur lesdits Bertrand et Bontemps suppliant, disant qu'il voudroit luy avoir cousté Vc escuz et qu'ilz eussent tué lesdits Bertrand et Bontemps, et qu'ilz en eussent bien eu la grace ; et des lors et depuis ledit Aymar, mesprisant et outragant tousjours lesdits Gaillars, se vanta et est vanté par plusieurs foys que s'il les trouvoit a son avantage, il les mettroit en tel estat que il les en conviendroit porter, desquelles choses lesdits Bertrand et Bontemps se sont tenez et reputez pour très grandement oultragez et injuriez et chargez de leur honneur ; et a ceste cause, les dits [Helio] et Bontemps Gaillars, supplians, remembrans en leur courage des dits grans oultrages et injures [au dit] Bontemps, leur frere, [ainsi par ledit] Aymar faiz, comme dit est, et sachans que le dit Aymar persevereroit en sa dite mauvoise volenté et se ventoyt que il les destruyroit de leurs personnes, environ la feste Saint Jehan Baptiste dernier passé, tend [ans...] rabaisser et reproindre le courage dudit Aymar, se mirent et [retirerent ?] de nuyt en ung hostel [.....] et avec eux les dits du Puy et Raoullet, aussi supplians, et quatre autres leurs serveurs armez [et] embast[tonnez] d'arbalastes, javelines et espees ; et le landemain matin, ainsi que ledit Aymar [sortoit] de [sa ?] mais[on], iceulx supplians et autres dessus dits ysirent aussi de ladite maison ou ilz estoient, et tantost cour[ru] rent sus [....] sus audit Aymar lesdits Gaillars supplians et ledit Bontemps le premier ; ce voyant ledit Aymar s'en[ferma] en la maison d'un laboureur qu'il trouva pres d'illec, et en icelle entrerent après luy seulement les dits Gaillars, supplians, et les autres demourerent amprès, lesquels Gaillars, supplians, donnerent au dit Aymar plusieurs coups d'espee sur les mains, bras et jambes et ailleurs ou corps, et entré autres ung cop d'estoc en l'espaule, et aussi luy fut tiré par ung de ceulx de ladite compaignie ung traict de mathelaz**, et ce fait les*** laisserent les dits supplians et autres de la dite compaignie en la dite maison, lequelz supplians esperant qu'il en deust guerir, leur**** avoient baillez les dits coups à leur advis sur les lieux de son corps moins mortelz et dangereux, ja soit ce qu'ilz eussent tout pouvoir sur eulx pour le faire mourir en la dite place ; et depuis se fist ledit Aymar penser et habiller de ses plaies et tres negligemment, tenant oppinion que bien s'en guariroit ; et non content de ce, mais encores perseverans en son mauvais couraige et malice qu'il avoit tenu et tenoit a l'encontre des dits Gaillars, supplians, et leur dit frere, dist en la presence de plusieurs personnes que iceulx supplians n'estoient que enfans et ne savoient coment l'en devoit battre gens, et que s'il les eust tenez aussi bien a sa volenté comme ilz avoient fait luy, qu'il les eust autrement gouvernez et n'eussent pas eu si bon marché ; et XV. ou XVI. jours après les dites bastures et navrures, tant a cause d'icelles que par faute d'estre bien pansé, ala ledit Aymar de vie a trespassement ; a l'occasion duquel cos les dits supplians et chacun d'eulx se sont absentez dudit pays, etc. Pourquoi, etc., en faveur des grans services que lesdits supplians ou aucuns d'eulx nous ont faiz en nostre ordonnance

(*) Raillon, trait d'arbalète.

(**) Mathelaz, gros trait d'arbalète.

(***) Les; sic dans le registre.

(****) Leur; sic dans le registre.

soubz la charge de nostre cher et amé cousin le sire de Candale, et esperant que encores facent le temps advenir, aus dits supplians et chascun d'eulx avons quicté, remis et pardonné, etc., avec toute peine, etc., en meçant au neant tout ban, etc., et sur ce imposons silence, et l'avons restitué etc., satisfaction, etc.

Si donnons en mandement a nostre seneschal de Perigort ou a son lieutenant et a tous noz autres justiciers, etc., que de noz presens grace, etc., ançois etc., et afin etc.

Donné a Orleans, au moys de decembre, l'an de grace mil III^e LXVI et de nostre regne le sixiesme. Ainsi signé : Par le roy, mons^r le duc de Bourbon, le conte de Saint Pol, connestable, le s^r de La Forest et autres présens. B. Mourin. Visa. Contentor. Du Ban.

*

**

— Enregistré à la Grande Chancellerie : registre du Trésor des Chartes, Arch. nat. JJ 202, n° 11 (« XI Remissio pro Helyoto, Bontemps et III^e aliis »), fol. 7 v^o. — Le parchemin est par endroits très taché ou profondément altéré. Quelques mots abolis ont pu être restitués par une lecture sous la lampe de Wood. Les parties du texte restituées ont été placées entre crochets carrés dans la copie ci-dessus.

— Copie de l'abbé de Lespine, d'après la source précédente : Bibl. nat., coll. Périgord, t. 149, Lostanges, fol. 192-193.

LES CHEMINEES DE BADEFOLS-D'ANS

Aux confins du Périgord et de la Corrèze, dans le bourg de Badefols-d'Ans, qui géologiquement est limousin, nous avons essayé de faire l'inventaire des cheminées monumentales.

Nous les avons classées, de la figure 1 à la figure 6, comme étant entièrement construites en calcaire blanchâtre; de la figure 7 à la figure 10, comme ayant les piédroits en pierre tendre et un linteau de bois. Tous ces linteaux sont en chêne ou en châtaignier. Leurs sections sont généralement importantes (fig. 7 = 50×32 , fig. 8 = 45×32 , fig. 9 = 45×25 , fig. 10 = 40×22 cm.)

La datation peut se faire de façon affirmative pour la cheminée (fig. 4): le cartouche qui la décore porte la date de 1661. La cheminée (fig. 6) fait partie d'une construction dont un linteau porte l'inscription: « 1633 - CHABANS ». Les cheminées (fig. 8, 9, 10) font partie d'un ensemble de construction homogène dont un des linteaux porte, dans un cartouche en forme de cœur, la date de 1628. Pour les autres, on peut les attribuer au XV^e ou au XVI^e siècle (fig. 1 et 7) ou à une époque indéterminable (fig. 2, 3, 5).

Les cheminées (fig. 11 et 12) sont nettement différentes. Elles sont prises dans des murs de maçonnerie et paraissent dater du XV^e siècle. A noter une cheminée dont l'ouverture est de 2 m. et dont le linteau de bois prend appui d'un côté sur un piédroit et de l'autre sur un mur goutterot.

Bien que notre travail porte sur des relevés de cheminée, nous signalons cependant certains détails intéressants. Le sol de la pièce qui conserve la cheminée (fig. 6) est formé d'un dallage de galets dessinant des spirales inscrites dans un quadrillage fait de galets placés de champ. Le sol de la pièce de la cheminée (fig. 4) est formé d'un dallage de galets dont le centre est un hexagone de pierre dure. Le quadrillage est fait de grosses pierres dures.

Adossée au contre-cœur de la cheminée (fig. 4), existe une taque au fronton triangulaire. Elle est décorée d'une branche de laurier, d'une croix, d'un écu fruste et de l'inscription :

I — RAFIALIAC

L'ensemble est encadré par un croisillonage reliant des boutons. A remarquer que l'inscription est dessinée à l'envers.

Sous un porche, près de la cheminée (fig. 4), existe une très belle Vierge à l'Enfant en pierre, datant du XIV^e siècle. Malheureusement, les personnages sont décapités.

Figure 1

Les socles trapézoïdaux sont incorporés à la plinthe. Les

bases s'inscrivant dans un polygone sont formées d'un cavet, d'un bandeau, d'une scolie et d'un tore. La liaison des socles avec les bases intérieures se fait par des pointes de diamant.

Les piédroits sont formés de deux tores reliés entre eux par des contre-courbes; les arêtes des tores ont été remplacées par un méplat en relief se retournant sous l'imposte. Le contre-cœur est raccordé aux piédroits par des pans biais. Cette cheminée mesure 2,12 m. de largeur sur une hauteur de 1,62 m.; sa profondeur est de 0,60 m. Le manteau est formé de cinq claveaux dont l'un, central, constitue la clef de l'arc et est décoré d'un écu fruste mis en relief par une moulure formée d'un cavet et d'un listel. Les claveaux extrêmes se relient à l'imposte par une sorte de crossette. Ils se prolongent vers le mur pour servir de butée aux sommiers. La partie inférieure est décorée de deux moulures toriques, d'un fort relief, dont l'arête a été remplacée par un fort méplat en relief compénétré à la partie centrale. Le profil supérieur est formé d'une gorge, d'un chanfrein, d'un cavet et d'un biseau.

La hotte trapézoïdale en coupe est constituée par un parallélépipède entièrement lisse.

Figure 2

Cette cheminée mesure 2,10 m. de largeur sur une hauteur de 1,55 m., sa profondeur étant de 0,60 m.

Elle se compose de deux jambages chanfreinés reposant sur un socle assez écrasé. Le manteau est fortement chanfreiné à sa base et décoré à sa partie supérieure d'un listel et d'une doucine.

La hotte rectangulaire en coupe est constituée par un parallélépipède entièrement lisse.

Figure 3

Cette cheminée mesure 2,85 m. de largeur, 1,65 m. de hauteur et 0,68 m. de profondeur.

Elle se compose de deux jambages rectangulaires reposant sur une base décorée d'un quart de rond se retournant sur les faces extérieures. Le manteau, surmonté d'une hotte parallélépipédique, est décoré à sa base d'un quart de rond.

Figure 4

Cette cheminée mesure 2,60 m. de large sur une hauteur de 1,67 m.

Elle se compose de deux jambages rectangulaires reposant sur une base décorée d'un quart de rond se retournant sur les faces extérieures. Le manteau, surmonté d'une hotte parallélépipédique, est formé de cinq claveaux dont l'un, à crossette,

constituant la clef de l'arc, est décoré d'un cartouche portant l'inscription :

L. R SR de la ROUVERADE — Fait l'an 1661

Figure 5

Cette cheminée mesure 3,01 m. de largeur pour une hauteur de 1,60 m.

Se raccordant au contre-cœur par des pans biais, les deux jambages sont formés d'un tore et d'un cavet reposant sur une base polygonale décorée d'un listel et d'une gorge. Elle est raccordée au socle par des pointes de diamant.

Le manteau, chanfreiné à la base, a ses claveaux qui se prolongent vers le mur pour servir de butées aux sommiers. Il est décoré d'un écu fruste mis en relief par un profil formé d'un chanfrein et d'un cavet. La hotte parallélépipédique est lisse.

Figure 6

Cette cheminée mesure 2,05 m. de largeur, 1,44 m. de hauteur, pour une profondeur de 0,58 m. Elle se compose de deux jambages rectangulaires reposant sur une base ordinaire.

Les chapiteaux sont formés d'un quart de rond, d'un listel, d'un bandeau et de deux festons non accolés. Le manteau, surmonté d'une hotte parallélépipédique, est décoré d'un boudin torique à sa partie inférieure.

Figure 7

Les socles sont trapézoïdaux. Les bases, s'inscrivant dans un polygone, sont formées d'un cavet, de deux tores reliés par une scotie. Les angles sont décorés par des éléments sculptés, formés de deux tores et de deux scoties.

Les piédroits sont formés d'un tore et de deux cavets. Le contre-cœur est raccordé aux piédroits par des pans biais.

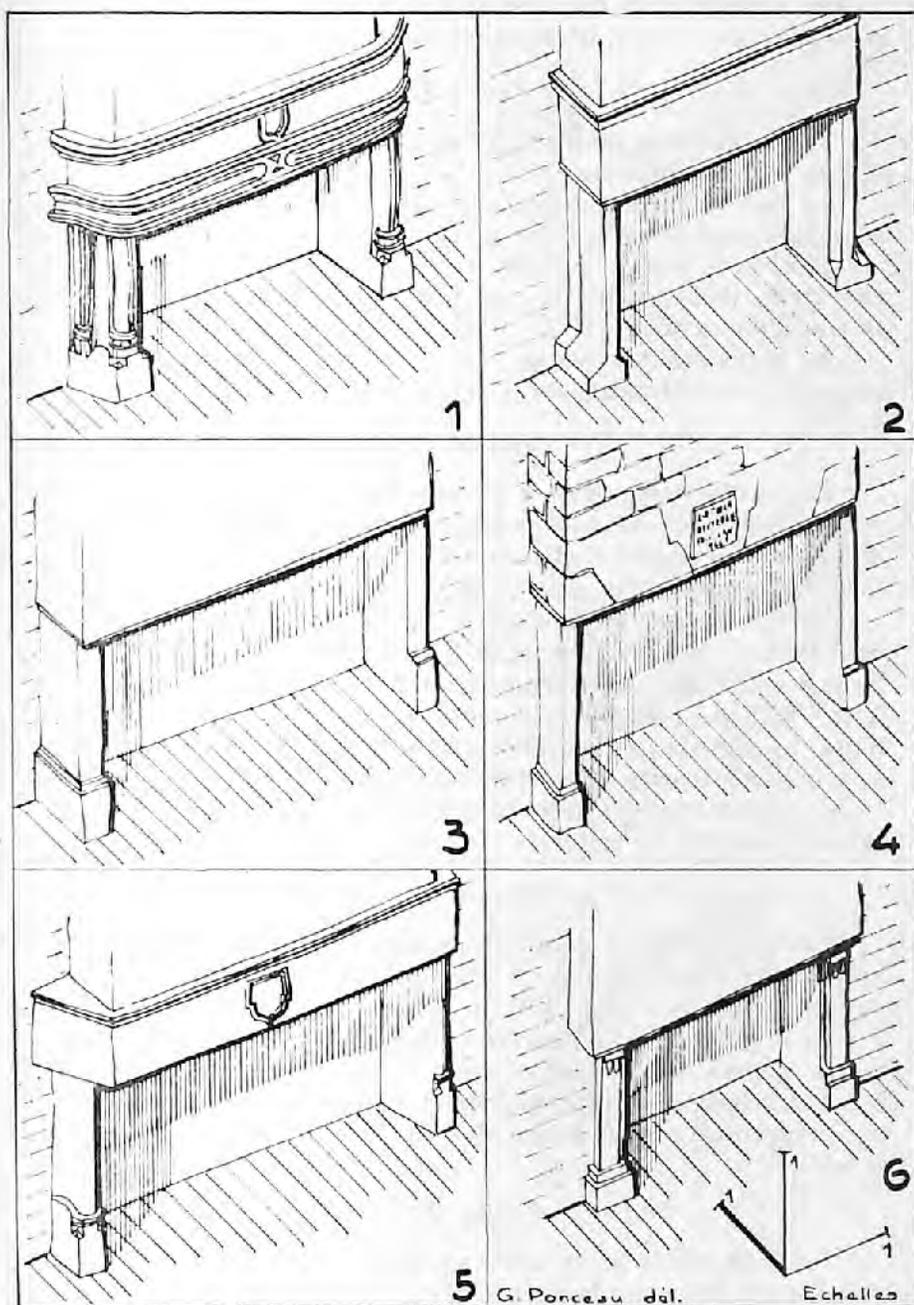
Cette cheminée mesure 2,40 m. de largeur pour une hauteur de 1,75 m., sa profondeur étant de 0,65 m.

Le manteau est constitué par deux sommiers très volumineux décorés et d'une poutre en bois formant linteau. La hotte rectangulaire en coupe est entièrement lisse.

Figure 8

Cette cheminée mesure 2,63 m. de large sur 1,90 m. de haut et 0,51 m. de profondeur.

Elle se compose de deux jambages décorés d'un cavet reposant sur une base trapézoïdale. Le manteau, formé d'un linteau



en bois de $0,40 \times 0,35$ m. est décoré d'un écu fruste. La hotte constituée par un parallélépipède, est entièrement lisse.

Figure 9

Cette cheminée mesure 2,10 m. de large, 1,65 m. de haut et 0,78 m. de profondeur.

Se raccordant au contre-cœur par des pans biaux, les deux jambages sont formés d'une gorge et d'un tore dont l'arête a été remplacée par un méplat en relief, d'une gorge et d'un chanfrein. Ils reposent sur une base polygonale décorée d'un tore et d'une scotie.

Le linteau est une poutre de bois de $0,45 \times 0,25$ m. La hotte, en retrait sur le linteau, est parallélépipédique.

Figure 10

Les socles incorporés à la plinthe sont polygonaux. Les bases s'inscrivant dans un polygone, sont formées d'une scotie, d'un bandeau bombé et d'un tore. Les piédroits sont formés de deux tores reliés entre eux par une gorge.

Cette cheminée mesure 2,42 m. de largeur pour une hauteur de 1,45 m. et une profondeur de 0,50 m.

Le manteau est formé par un linteau en bois de $0,40 \times 0,21$ m., assemblé à tenon et mortaises. Il est rendu solidaire des retours par des chevilles et décoré d'un écu fruste ; sa partie supérieure est profilée d'un listel et d'un chanfrein. La hotte, construite en torchis, et s'amincissant de bas en haut, est rectangulaire en coupe.

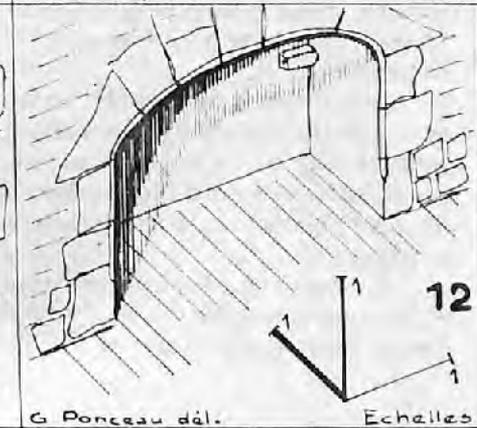
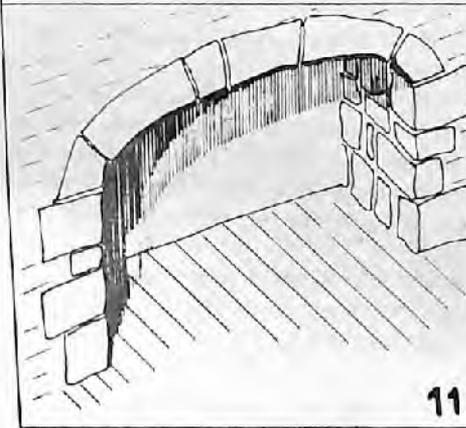
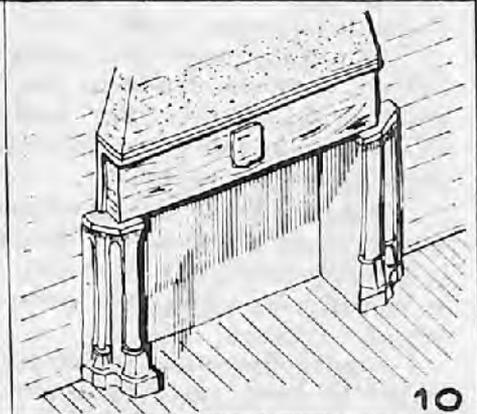
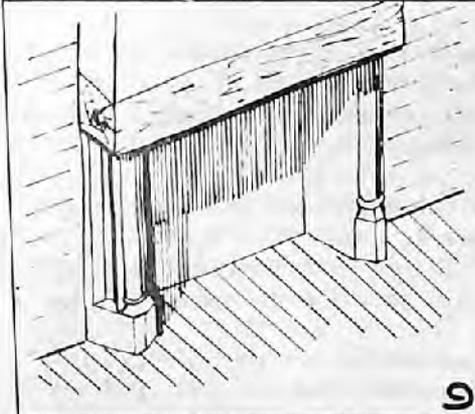
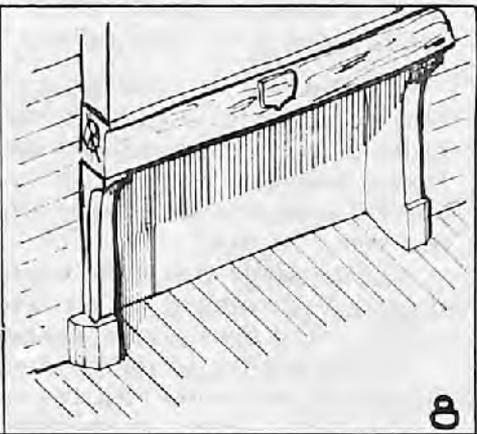
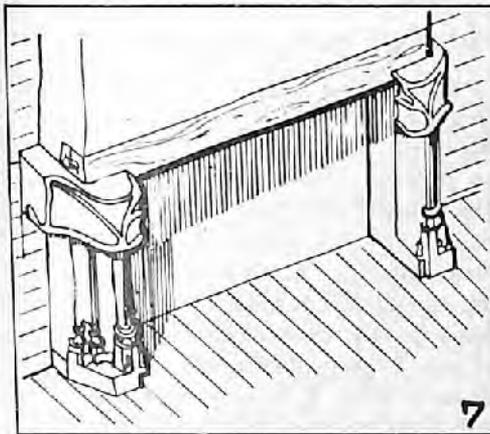
Figure 11

Cette cheminée se compose de deux piédroits pris dans la maçonnerie du mur de refend. Elle mesure 2,80 m. de large pour une hauteur à la clef de 1,90 m. Sa profondeur est de 0,91 m.

Le manteau, disposé en arc surbaissé, est formé de six claveaux inégaux. Les sommiers ayant été mal taillés à l'intrados, le constructeur a fait un remplissage au mortier de chaux. Chaque piédroit est creusé, dans sa face interne, d'une niche rectangulaire.

Figure 12

Cette cheminée se compose de deux piédroits chanfreinés pris dans la maçonnerie du mur goutterot. Elle mesure 2,50 m. de large pour une hauteur à la clef de 1,78 m., sa profondeur étant 1,00 m.



G. Ponceau dél.

Echelles

Le manteau, disposé en arc surbaissé, est formé de six claveaux inégaux et décoré d'un chanfrein.

Aucune de ces cheminées ne révèle un style recherché : ce sont de modestes cheminées rurales. L'architecture rurale sombrant dans le plus banal des modernismes et la plus malencontreuse imitation de modèles, nous pensons, par cet inventaire, aider à conserver les œuvres originales qui existent dans tant de nos vieux bourgs.

Ce sondage dans une commune de la Dordogne ne peut donner, évidemment, qu'une indication ; s'il n'a pas valeur de statistique, il nous permet cependant quelques conclusions.

La grande majorité des cheminées appartient à des maisons simples et paysannes ; quatre seulement (fig. 2, 3, 4, 5) sont dans une gentilhommière et ses dépendances et appartiennent à la famille de Larouverade.

Si nul ne songe plus à se chauffer en faisant flamber des bûches, nous conviendrons que la cheminée était le centre vital de la vie familiale (où l'on cuisinait, où l'aïeul se chauffait dans le « cantou ») mais aussi le seul élément décoré, architecturé et monumental de la maison.

Les écus frustes n'ont qu'une valeur décorative ; ils n'indiquent pas de prétentions nobiliaires. Les matériaux sont la pierre faillée provenant du pays, et d'ailleurs exclusivement la pierre calcaire, bien que nous soyons à la jonction du calcaire et du granit.

Quatre cheminées seulement ont un linteau de bois. Les dimensions sont vastes puisque les plus grandes ont 3,01 et 2,85 m. d'ouverture et les plus modestes 2,10 et 2,05 m. ; en hauteur, la hotte est à 1,75 m. pour la plus vaste, 1,44 m. pour la plus discrète.

Les formes sont variées ; on notera cependant que la grosse majorité des cheminées est à linteaux horizontaux ; deux seulement (fig. 11 et 12) ont un arc supportant la hotte. D'ailleurs ce parti correspond bien à des cheminées prises dans l'épaisseur du mur, les autres sont des cheminées construites en saillie sur le mur.

Il nous semble que ces types de cheminées de Badefols-d'Ans correspondent assez bien à ce que l'on peut trouver dans les maisons de grès rouge du Périgord et de la Corrèze.

M. et G. PONCEAU.

UN PERIGOURDIN DANS LE NORD

EN 1815

Le 1^{er} mars 1815, l'empereur Napoléon touchait le sol de France, « porté sur les bras de ses grenadiers »...

Antoine-Gabriel Vaquier de Lamothe¹ apprit la nouvelle à Paris, où il logeait à l'hôtel des gardes du corps de Louis XVIII, dont il était brigadier. Ce fut, pour ce zélé royaliste, une minute durant laquelle le regret d'une vie entière atteignit son point culminant.

Vaquier de Lamothe appartenait à cette petite phalange d'hommes fortement trempés, qui vouèrent un culte opiniâtre aux Bourbons, dont les « récents malheurs égalaient l'éclat d'autrefois »...

Enrôlé en 1791, dans l'armée des Princes, avec ses frères Jean-Baptiste et Germain, Antoine-Gabriel de Lamothe fit les campagnes de 1792-93 dans les gardes du corps, puis dans la cavalerie noble de Béon. Rejoignant l'armée de Condé, en 1795, il servit jusqu'en 1801 sous les ordres du duc de Berry et du duc d'Angoulême. Les bulletins de la marche en avant, et ceux de la retraite mentionnèrent, à maintes reprises, ces superbes Périgourdins (les « frères Lamothe » mesuraient respectivement 1 m. 89, 1 m. 90 et 1 m. 93) qui, à eux trois, totalisèrent 25 blessures. Pour sa part, Antoine-Gabriel revendiquera 10 blessures, très graves, qui attestent cette bravoure à toute épreuve que Louis XVIII récompensera, à son retour en France, en lui permettant de reprendre du service dans la compagnie de Noailles, et en épinglant sur son uniforme élimé la croix de Saint-Louis. La Restauration s'avérait la « couronne » dont le garde du corps entendait jouir avec bonheur et naïveté! Hélas! la roche Tarpéienne est près du Capitole... Le brave chevalier devait le vérifier à ses dépens, en ce printemps de 1815...

Il commande, alors, le détachement des gardes du corps envoyés en Bourgogne par Louis XVIII pour arrêter Napoléon, retour de l'île d'Elbe. L'expédition tourne court, et les gardes du corps doivent songer à la retraite, pour protéger la capitale, où

(1) Antoine-Gabriel Vaquier de Lamothe, brigadier des gardes du roi, (Compagnie de Noailles), né en 1769 à Saint-Cyprien, fils de Guillaume-Jérôme de Vaquier, ancien capitaine au régiment de Béarn, établi à Sarlat, et de Catherine de Bénié. Nous avons évoqué, dans un précédent article, son rôle de « géolier » du maréchal Ney, en 1815. (voir *B.S.H.A.P.*, t. XCI, 1964, p. 117).

réside encore la famille royale. Laissons-lui la parole; le 14 août 1815, Vaquier écrit à son frère Jean-Baptiste ², en congé de convalescence dans son Périgord natal : « On ne voyait presque personne dans les rues de Paris ; tout y annonçait une tristesse indéfinissable ! Nous restâmes sur la place du Carrousel près de deux heures, dans les pieds de nos chevaux, exténués de fatigue, puis on vint nous dire doucement (*sic*) de monter à cheval pour accompagner le roi en voiture... Il était onze heures et demie de la nuit du 19 au 20 mars... »

Les gardes du corps accompagnent le souverain jusqu'à Saint-Denis, persuadés qu'on va les renvoyer à Melun, et qu'ils vont respirer, cette fois, l'odeur de la poudre. Mais ils déchantent vite : « Le maréchal (Marmont) trouva fort à propos de choisir notre détachement pour constituer l'arrière-garde de la retraite... » A minuit, la berline royale s'ébranle en direction de la frontière de Belgique, escortée par les gardes du corps, dont plusieurs pleurent comme des enfants. Dans les villes du Nord, l'opinion royaliste rallie encore la majorité. Aussi, reçoivent-ils l'accueil le plus touchant des habitants de la Somme et du Pas-de-Calais, qui leur fournissent gracieusement le gîte et le couvert. « Ces trois départements auraient suffi pour arrêter les progrès de l'armée parjure, sans la conduite du maréchal Mortier qui commandait à Lille, et qui eut grand soin, connaissant l'intention de Sa Majesté d'y prendre position, avec sa maison militaire, d'y faire entrer, quelques heures avant l'arrivée du roi, une forte garnison, très mal disposée pour Lui. Tu auras appris, mon cher frère, que si Sa Majesté était restée un quart d'heure de plus dans Lille, malgré le bon esprit des habitants, Elle y eut été assassinée... Et, maintenant, voici ce qui causa la perte de notre malheureuse armée, et de tous nos canons : Sa Majesté, en quittant Lille, nous avait expédié un courrier qui nous donnait l'ordre de nous porter droit à Dunkerque, où Elle devait nous joindre en s'embarquant à Ostende. Par malheur, ce courrier fut tué entre Béthune et Lille. Le complot fut tramé par la clique infernale qui mettait tout en œuvre pour affaiblir nos forces et s'en faire un mérite de plus auprès du fléau du genre humain... »

(2) Le 4 octobre 1789, alors que viragos et tire-laine s'apprêtaient à « débusquer » la famille royale « en son repaire de cristal et d'or », Jean-Baptiste Vaquier de Lamothe, garde du corps de Louis XVI, courut à bride abattue à la recherche du monarque, qui chassait dans les bois de Meudon, et lui apprit, le premier, la nouvelle du « torrent qui s'approchait »... Plus tard, arrêté près de la rampe de l'avenue de Sceaux, après le pillage de l'hôtel des gardes du corps, Lamothe dut son salut à l'intervention d'un garde français de ses amis, qui s'empara de lui en criant aux siens : « Sauvons les gardes du corps comme ils nous sauvèrent à Fontenoi... »

Pendant que Louis XVIII se réfugiait à Gand, le comte d'Artois, le duc de Berry, Marmont, et leurs armées, bloqués dans Béthune, sans vivres et sans munitions, se heurtaient aux portes de cette ville qu'ils désertaient enfin, à un régiment de chasseurs français rangés en bataille pour « disputer » le passage à la maison du roi de France...

« Au premier cri de « Aux Armes », toute notre armée fut disposée à tomber sur l'ennemi, qui ne nous paraissait pas très fort... Une grande partie des nôtres en vint à croiser leurs sabres aux leurs... »

A ce moment, Marmont s'élançait sur son cheval blanc entre les deux armées pour éviter un « combat fratricide », et parlementait avec le commandant bonapartiste : « Voici, mon ami, continue Lamothe, quelle fut la réponse de ce dernier : « J'étais parti d'Arras dans l'intention de prendre position dans Béthune, mais ayant appris, au premier pont-levis, que la maison militaire du roi l'occupe, je me retire. » Si nous avions été moins forts qu'eux, il nous aurait indiscutablement fait moins de grâces... Le duc de Berry s'avance ensuite, sur leur front, et leur dit : « Mes enfants, je suis encore votre chef. Que ceux d'entre vous qui veulent me suivre crient : Vive le Roi ! Tout le corps de cavalerie répondit : « Vive l'Empereur ! » A ces mots, le duc de Berry leur dit : « Vous êtes des brigands. Allez cacher votre infamie loin de moi. Un jour viendra où vous serez punis de votre criminel projet... »

Les princes et leurs escadrons regagnent la ville et tiennent conseil sur la marche à suivre. Une armée de vingt mille hommes, venant de Lille, marchait à leur rencontre, par Armentières. Marmont fit passer la sienne dans les boues d'Éclair, chemin le plus direct pour gagner Ypres, mais « impraticable en toutes saisons »... A Neuve-Eglise (ville-frontière), les « fiers-à-bras » ne sont plus qu'une « plaque de boue ».

Vaquier de Lamothe constate avec ironie que « les voyant dans cet état, et désirant, sans doute, les rafraîchir, des officiers de la maison du roi, dignes soutiens du Maître qu'ils voulaient servir, répandirent le bruit dans l'armée que les princes nous avaient licenciés et qu'en conséquence, nous devions revenir à Béthune pour rendre nos armes, nos chevaux et nos canons... »

Ce bruit n'était pas dénué de tout fondement : les gardes du corps, navrés, reçoivent leurs feuilles de route à Béthune. Vaquier de Lamothe « tique » sur l'étrange libellé : « En vertu du décret de Sa Majesté Impériale en date du 13 mars 1815 qui licencie la maison du Roi, M. de La Mothe Vaquier est autorisé à

se retirer dans ses foyers, par ordre du lieutenant-général comte Lauriston... »

« Nota bene, écrit-il, que ce Lauriston est lieutenant-général dans la maison du roi de France... Je vis alors, mais trop tard, cette trahison manifeste ! Et, quoique incommodé par une espèce de point de côté, je n'ai pas balancé à m'acheminer vers mon roi, qui était à Gand... »

Au lendemain de Waterloo, le duc de Feltre, ministre de la guerre de Louis XVIII à Gand, honora Vaquier de Lamothe « d'une mission particulière relative à la ville de Lille. » Le garde du corps doit faire arborer le drapeau blanc aux Lillois, avant l'entrée des Alliés en France. Malheureusement, les troupes de Wellington, dont le roi de France et son armée suivent le sillage, le gagnent de vitesse. Le destin lui offre cependant une revanche, en lui permettant de réussir un coup de main sur les villes situées plus près de la frontière.

« La marche rapide du roi, explique Vaquier, l'avait porté à établir son quartier-général au Cateau-Cambrésis, de manière que je me trouvais coupé du ministre de la guerre avec lequel je devais correspondre. Ceci me décida à prier un colonel de hussards anglais de me fournir un détachement de 130 chevaux pour attaquer la ville de Turcoin (*sic*) que je savais n'être pas très bien garnie de troupes françaises... Le colonel accéda à ma demande sous condition qu'il y aurait avec moi un capitaine de son régiment. Le 25, à trois heures de l'après-midi, au sortir des vèpres, nous entrâmes à la charge dans la ville de Turcoin, où nous sabrâmes une vingtaine de Français. Le reste se sauva dans les bleds de droite et de gauche de la route. Le poste de la ville était fort de 300 hommes d'infanterie ; tous ceux qui se sont sauvés à notre charge n'ont plus eu envie de reprendre position dans cette bonne ville ; il serait difficile de peindre l'enthousiasme qu'ont déployé pour le roi les habitants de Turcoin. Ils me regardent encore comme leur libérateur. Toutes les dames sont venues au-devant de moi m'apporter des fleurs et m'embrasser en me disant les choses les plus agréables. Il est bon de dire que cette ville renferme environ 19.000 habitants, tous plus royalistes que le Roi ! Dans le moment où je recevais les douces embrassades des dames et des demoiselles, il se préparait chez M. Delahaye, maire de Turcoin, une charmante collation, où le vin de 15 à 20 ans n'a pas été épargné. C'est avec ce nectar que nous buvions à la santé du roi ! Plusieurs dames disaient : « A la santé de Monsieur de Lamothe et des hussards qu'il commande ! » Comme j'avais mon casque brillant comme le soleil, je crois qu'on me prenait pour un général, et comme je

leur parlais français, j'avais plus d'avantage que le capitaine anglais qui n'en comprenait pas un mot. Au sortir de ce goûter, on me conduisit comme en triomphe à l'hôtel de ville, on ouvrit les grandes croisées pour me montrer au peuple qui se trouvait rassemblé sur la place, et qui faisait retentir l'air des cris de « Vive le Roi ! » J'ordonnai au maire de faire arborer le drapeau blanc, et de le mettre ensuite, au son des cloches, sur le plus haut clocher de la ville... »

A la tombée de la nuit, Vaquier de Lamothe conduit son détachement à Courtrai, où tous parviennent, vers 9 heures, « chargés de lauriers et de lys »... Ce succès ayant stimulé son zèle, le garde du corps de Louis XVIII décide d'aller bivouaquer à un poste situé à une lieue de Lille, avec un détachement de 50 hommes, fournis par le capitaine anglais. Le 26, à 5 heures du matin, il se porte sur Pont-Amaury (le capitaine anglais le suivant comme son ombre) et passe à l'attaque. L'ennemi réagit faiblement : le bilan de la retraite se solde par dix morts et deux blessés, que Vaquier fait ramener à Courtrai, liés sur une charrette. Si le drapeau blanc flotte, enfin, sur le poste français, fort d'une centaine d'hommes, pour la plupart des douaniers, ce n'a pas été sans mal : « Un hussard casse maladroitement son sabre sur le batême (*sic*) d'un douanier », et Lamothe doit achever trois chevaux, grièvement blessés.

Il renouvelle ses « petites farces » à Roubaix, à Waterloo, « ville de cinq à six mille âmes »... A Pont-Amaury, « bourg de trois mille personnes », Lamothe charge un officier de marine fort instruit, M. Varnier, mis à sa disposition dès le commencement de sa mission par le ministre de la guerre, d'entretenir l'heureuse disposition des villes à l'égard de Louis XVIII. Le 4 juillet 1815, Vaquier de Lamothe prend le chemin de Saint-Denis, où il arrive le 7, après avoir voyagé en poste de nuit et de jour, en passant par Tournai, Mons, Cambrai, Péronne et Senlis.

« Je fus à l'ordre, le 8 au matin, chez le roi et l'on me nomma pour être du détachement du quartier-maître général qui devait se rendre à la capitale avant que l'armée n'ait fait son mouvement... »

Le même jour, vers trois heures de l'après-midi, le chevalier Antoine Gabriel Vaquier de Lamothe se trouve aux premières loges pour acclamer le roi Louis XVIII, qui paraît à la barrière Saint-Denis, entouré des membres de sa famille, de son état-major et de ses gardes du corps, dont il peut, à juste titre, s'enorgueillir...

Christian de SEZE.

Confrérie et Chapelle Saint-Jacques à Périgueux

Le 26 février 1676 décédait à Périgueux Messire Pierre Alesme, « double chanoine ¹, archydiaque de l'église cathédrale et cy-devant official du présent diocèse ». Après un premier service à la Cité, le corps fut porté à Saint-Front pour y être enterré dans la chapelle de Saint-Jacques, en présence de Monseigneur de Périgueux. Il y avait donc à Saint-Front une chapelle Saint-Jacques ², ce qui laisse à penser qu'une confrérie de Saint-Jacques existait à Périgueux, réunissant périodiquement ceux qui avaient fait le pèlerinage de Compostelle. On trouve, en effet, mention de cette confrérie puisque, le 3 octobre 1781, eut lieu à la Cité la sépulture de Jean Faure, ancien sonneur de cloches, et que le registre ³ porte : « ont assisté à son enterrement les confrères de Saint-Jacques ».

Mais nous n'avions aucun renseignement sur cette confrérie. Un texte d'archives ⁴ va nous permettre de combler cette lacune. Une supplique des confrères de Saint-Jacques ayant été adressée aux chanoines au sujet de la reconstruction de la chapelle de la confrérie jacobite, ceux-ci accordèrent l'autorisation demandée dont voici le texte :

« A Messieurs les chanoynes de l'esglize cathedrale St Estienne et la Cité de Périgueux. Supplient humblement les seindic et confrerres Sainct Jacques, disant ladiete frairie avoir esté fondée, entretenue et observée antiennement et par temps immemorial en la chappelle dudict Sainct Jacques fondée par lesdicts confrerres près Sainct Martin de la present ville, sinon despuis la demolition faicte par ceux de la religion nouvelle, et nonobstant ladiete demolition iceulx suppliants, a cause des troubles et guerres civiles, l'auroyent remis en l'esglize Sainct Sillain de ladiete ville, et despuis par deliberation d'iceux suppliants arresté de faire bastir et rediffier ladiete chappelle a leurs propres coustz et despans, soubz le bon plaizir du chappi-

(1) Cette curieuse expression signifie que Pierre Alesme appartenait au chapitre cathédral de Saint-Etienne de la Cité et aussi à celui de Saint-Front (l'église abbatiale Saint-Front ne deviendra la cathédrale qu'en 1669).

(2) Arch. com. Périgueux, GG 13. En fait cette chapelle, ou plutôt cet autel qui était près de la porte du « Toyn » servait à la vicairie perpétuelle de Saint-Martial, l'une des douze chapellenies ou vicairies de Saint-Front.

(3) Id., GG 27. Nous avons déjà cité ce texte dans un article, *Le Périgord et le chemin de Saint-Jacques de Compostelle*, paru dans *Limousin-Magazine*, n° 54, sept. 1965, p. 28 sq.

(4) Arch. dép., 113 H 1.

tre, requerant de leur permettre a l'honneur de Dieu et de la Vierge Marie et dudict appostre St Jacques a leursdicts despans.

Le chappitre, veu ladiete requeste et concideré les cauzes d'icelle, a permys et permect aux suppliantz faire bastir et edifier ladiete chappelle a leurs despans et o la charge de la tenir et entretenir par eulx et leurs successeurs en tel estat que le servisse divin se y puyse faire et administrer selon les constitutions de l'Esglize. Faict a Perigueux au lieu capitulaire de l'esglize collegiale Sainct Front, en laquelle le chappitre de l'esglize cathedrale a acoustumé de s'asssembler a cause de la ruyne d'icelle esglize cathedrale.

Assistans Messieurs Maistres François Arnault de la Borie, Nicolas Dumazcau, Joseph Arnault, Jaques Faure, Anthoine Chalup et Symon Nycard, chanoynes en icelle esglize cathedrale, le mecredi sixiesme jour de septembre 1600.

Pouaud (?), secretaire du chappitre. »

Ce texte inédit nous donne un certain nombre de renseignements. On ignorait en effet qu'une chapelle Saint-Jacques avait existé « de temps immémorial » près de l'église Saint-Martin et que les Huguenots l'avaient détruite. On ignorait aussi qu'elle avait été transférée en l'église Saint-Silain. On ignorait enfin qu'en 1600 les confrères de Saint-Jacques avaient construit une chapelle à leur saint patron en l'église Saint-Front. Le choix de Saint-Front était logique à cette date, puisque l'église de la Cité, la cathédrale, était ruinée depuis 1577 et que ce n'est qu'en 1615 que l'évêque François de La Béraudière songea à une restauration de sa cathédrale, restauration qui sera menée de 1625 à 1647 (c'est en 1669 que la Cité cessera d'être la cathédrale au profit de Saint-Front).

Quant aux chanoines signataires de cette pièce, ils sont connus de ceux qui s'intéressent à l'histoire de Périgueux, notamment Joseph Arnaud de Laborie, chanoine des deux églises et prieur de Lurcy qui, le 11 mai 1631, fut inhumé à Saint-Front, et Nicolas Dumazcau qui était, en 1623, abbé de Peyrouse ⁵.

Jean SECRET.

(5) Il ne s'agit pas de l'abbaye cistercienne de Peyrouse, près de Saint-Saud, mais d'une dépendance de cette abbaye près de l'église de la Cité, à Périgueux. Il ne faut pas confondre ce Nicolas Dumazcau avec un autre chanoine du même nom, et qui devait être son neveu; ce dernier était, en 1681, grand-chantre de la cathédrale; il mourut en 1691. Sur « l'hôtel de Peyrouse » qui était situé rue de Turenne, voir notre livre, *Vieilles demeures des environs de Périgueux*, 1961, p. 157 sq.

Un 14 Juillet à Château-L'Evêque

Il ne s'agit pas, comme on pourrait le croire, d'une manifestation locale au début de la Révolution, mais seulement — plus de cinquante ans auparavant — d'une violente querelle, à suites judiciaires ¹, mettant aux prises un « bourgeois de Périgueux » et un hobereau de la région. Cette affaire révèle la lutte de préséance entre deux classes sociales privilégiées, lutte qui éclatera dans toute son ampleur au printemps de 1789.

Le dimanche 14 juillet 1737, dès le matin, Jacques Audebert, à cheval, descendait à travers bois sur Château-l'Evêque, pour entendre la messe en la chapelle Saint-Julien. Jacques Audebert, né à Périgueux en 1697, est le fils de Bernard, procureur ès sièges royaux. L'héritage de sa mère, Jeanne Dayard, lui a donné la métairie et le petit manoir de la Fouillarge, paroisse de Preysac-d'Agonac, où il habite.

Venu de Mouneyx, près Saint-Martial-d'Hautefort, l'aïeul, Jean Audebert, s'était installé à Périgueux comme notaire royal vers le milieu du XVII^e siècle et avait reçu des lettres de bourgeoisie en 1667. Jacques Audebert tient fermement à se qualifier « bourgeois de Périgueux », en particulier lors de son mariage aux confins de la Saintonge : Françoise Mie, qu'il a épousée en 1724, est la fille d'un « notaire et procureur au marquisat de la Roche-Chalais ».

Arrivé à Château-l'Evêque, sur la place du bourg, Jacques Audebert, son fouet à la main, lie conversation avec quelques compères assemblés là : l'aubergiste, Pierre Baudou, dit Labbé, lui propose d'entrer chez lui « prendre un doigt de vin en attendant qu'on voulût bien dire la messe ». Cela ne se refuse pas, et voilà notre homme attablé dans la salle d'auberge. Mais, au bout d'un moment, qui voit-il arriver, sortant de l'église ? Son « ennemy capital » (*sic*) Bernard Roger, seigneur de Vessat et de Mesplier, venu reprendre ses chevaux.

A partir de cet instant, il devient difficile de démêler le vrai du faux, dans le déroulement des faits... Les deux plaintes simultanées, déposées à Périgueux dès le lendemain 15 juillet, de Roger contre Audebert et d'Audebert contre Roger, donnent, bien entendu, deux versions contradictoires — et les dépositions des quatre ou cinq témoins cités par chacune des parties n'éclaircissent pas la question.

(1) Arch. dép. Dordogne, B 409.

Essayant de faire la part des choses, on en arrive à peu près à ceci : Bernard Roger, seigneur de Vessat, entre dans l'auberge et salue l'assistance... mais il aperçoit Jacques Audebert et se précipite vers lui, la canne levée : « Petit drôle, je te trouve bien hardi de te présenter devant moi ! » clame-t-il, reprochant violemment à Audebert les « propos injurieux » tenus à son égard depuis plus de six mois. Du manche de son fouet, Jacques Audebert détourne la menace de la canne, se trouvant (dit-il dans sa déposition) « en grand danger d'être brutalement maltraité et peut-être même laissé pour mort sur la place » ! Les « injures atroces » pleuvent de part et d'autre, pendant que l'aubergiste et ses clients s'efforcent de séparer les adversaires. Pierre Baudou parvient à pousser Jacques Audebert dans une chambre à côté de la salle, et en referme la porte.

La querelle ne se termine pas pour autant. Le seigneur de Vessat se poste devant cette porte, y donne de grands coups, tout en vociférant : il fera passer son cheval sur le corps d'Audebert, ce fichu gueux, ce coquin, ce maraud... à quoi Audebert réplique : « C'est toi qui es le maraud ! Je te ferai savoir que je suis plus que toi : je connais ta famille, tu as voulu me faire mettre à la taille, mais c'est moi qui te ferai mettre roturier ! » Les propos injurieux ou menaçants s'entrecroisent, Audebert proclamant « qu'il n'est pas homme à baisser la tête », Roger s'indignant des termes dont use à son égard « un simple bourgeois ». Le ton ne cesse de monter « pendant l'espace de demi-heure, à peu près ».

Sur ces entrefaites, la cloche de la chapelle Saint-Julien se mit à tinter : ce qui ramena un calme relatif dans la salle d'auberge. Baudou entr'ouvre la porte de la chambre contiguë et demande au reclus « s'il est dans la volonté d'assister au Saint-Sacrifice ? » Audebert répond aussitôt « qu'il n'est venu que dans ce dessein ».

Il sort ; — mais arrivé « sur le degré » du logis, il retrouve encore devant lui, menaçante, la canne levée du seigneur de Vessat... et tous nos compères d'intervenir pour séparer à nouveau les antagonistes ! Jacques Audebert, libéré, pénétra-t-il dans le saint lieu l'âme apaisée ? Il est permis d'en douter.

Pendant ce temps, Bernard Roger, au grand trot de ses chevaux, regagnait son château de Vessat, pour conter son aventure à Charlotte de Villedon, son épouse, ainsi qu'à ses six filles ; — et méditer sur les termes de la plainte à déposer au plus tôt.

*
* *

D'où venait donc l'animosité d'Audebert à l'égard du sei-

gneur de Vessat ? Peut-être y avait-il tout d'abord une cause lointaine, d'origine familiale.

L'oncle de Jacques Audebert, « sieur Jean Audebert, dit « l'Escholier », avait été, trente ans plus tôt, précepteur des enfants de François Roger (le père de notre irascible gentilhomme) : n'aurait-il pas été traité de façon humiliante pour le fils d'un bourgeois de Périgueux ? Vieux célibataire, il était mort, l'année précédente, chez son neveu, à la Fouillarge : non sans avoir, vraisemblablement, ressassé ses rancœurs.

Un fait récent avait dû ulcérer le seigneur de Vessat : lors de la bénédiction de la cloche de Preyssac-d'Agonac, peu de mois auparavant, Jacques Audebert s'était vivement opposé à ce que Bernard Roger fut désigné comme parrain ; — c'est ce que rapporte le marguillier de Preyssac dans sa déposition.

On sait que les bourgeois de Périgueux avaient au nombre de leurs privilèges les plus appréciés celui de ne pas être assujettis à la taille ; — un point commun avec la noblesse. Aussi Jacques Audebert avait-il été indigné d'apprendre que Roger de Vessat intriguait « pour le faire mettre à la taille » ! Se battant avec les mêmes armes, Audebert, d'après un des témoins, Guillaume Desmons, menaçait à son tour Vessat de le faire inscrire sur les rôles. Un autre témoin, Dubreuil, sieur de la Peyrière, rapporte que Bernard Roger aurait été traité de « petit estafier ² de Vessat », de « petit compagnon », de « petit gentilhomme qui n'aurait pas de lettres de noblesse ou qu'elles ne seraient pas enregistrées » (*sic*) ; — alors qu'Audebert se vante d'être « des plus anciens bourgeois de Périgueux ». A noter que lorsqu'on en vient aux menaces, Bernard Roger traite bien Audebert en roturier, lui promettant « cent coups de bâton », alors que Jacques Audebert se considère comme l'égal de son adversaire, disant : « qu'il le retrouverait à pied ou à cheval, qu'il se battrait contre lui le pistolet ou l'épée à la main ».

Après les dépositions des témoins, on procède à l'interrogatoire des deux plaignants, ce qui ne fait pas jaillir la lumière ! Le seigneur de Vessat se défend d'avoir menacé Audebert ou cherché à lui porter un coup : il a seulement « gesticulé » avec sa canne et « pris le sieur Audebert à la boutonnière » sans intention malveillante, affirme-t-il.

Quant à Audebert, il termine avec désinvolture sur cette flèche du Parthe : « Bien accordé qu'étant à parler avec d'autres personnes, on lui aurait dit que le sieur de Vessat n'était point

(2) Le mot « estafier », tombé en désuétude, désignait un « valet armé », et, par extension, un spadassin.

originellement noble, qu'il était de la paroisse de Saint-Martin-de-Freyssengeas et de la descendance d'un aubergiste... ! »³

*

**

Si on examine impartialement les allégations d'Audebert au sujet de la famille Roger de Vessat, on doit admettre que son origine n'était pas très ancienne. Ne figurant à aucune « maintenance de noblesse », on ne trouve ce nom qu'à l'Armorial général de 1696 (ce qui a bien peu de valeur), blasonnant de façon assez décorative : « d'hermine au chef d'azur chargé de 3 têtes de lion d'or ».

L'aïeul de notre plaignant, autre Bernard, *sieur* (et non *seigneur*) de Vessat, avait eu trois fils de son mariage avec Gabrielle Sonnier. Deux d'entre eux contracteront de brillantes alliances : l'aîné « seigneur de Vessat », épouse vers 1687 Charlotte de la Roche-Aymon et habite le plus souvent Périgueux. Le second, François (qualifié seigneur de Mesplier),⁴ prend pour femme Jeanne de Foucauld de Lardimalie. Comment ne pas se hausser au niveau de cette noblesse chevaleresque ?

L'acte de baptême (1685) de deux jumelles, premières-nées de ce ménage, « en la chapelle du château de Vessat », étale avec complaisance titres et qualités. Mais cet acte est raturé, surchargé — d'une encre plus noire et d'une écriture différente — portant des modifications en sens inverse de ce qui était pratiqué parfois ! — « Messire » est biffé, « seigneur » remplacé par « sieur », « dame » par « demoiselle »... Seuls les membres de la famille de Foucauld gardent leurs qualifications.

Que faut-il penser ? Y aurait-il eu une enquête, à la suite de l'affaire que nous relatons, pour remettre les choses à leur véritable rang ? Le zèle du correcteur se borna là, d'ailleurs, les autres actes de baptême⁵ n'ayant pas été retouchés.

Quant à Vessat, accroché à une pente boisée, au nord de Château-l'Évêque, ce n'est qu'une maison carrée, flanquée à l'arrière d'un pavillon au toit aigu, le tout de dimensions des plus moyennes : l'appeler « manoir » suffirait, mais « château » ? Usant de l'épithète si souvent employée dans cette querelle, disons que c'était le « petit château » d'un « petit gentilhomme ».

*

**

Bien embarrassés durent être les juges chargés de se prononcer dans le différend Vessat-Audebert. Il y avait des torts

(3) Il y avait effectivement à l'époque des Roger à Saint-Martin-de-Freyssengeas, se titrant « sieurs de la Jarte ».

(4) Le repaire noble de Mesplier appartenait déjà, alors, aux Mèredieu : il s'agissait donc sans doute de domaines au Haut-Mesplier.

(5) Il n'y eut pas moins de 11 enfants, notre Bernard Roger, né en 1687, étant le quatrième.

des deux côtés. Reconnaissons que Jacques Audebert s'était montré très violent en paroles. Mais (certains détails des registres le prouveraient) Bernard Roger était, semble-t-il, d'un abord difficile, et très jaloux de ses prérogatives; il est indéniable, de plus, qu'il a menacé Audebert de sa canne !

Nous ne savons pas quel fut l'arrêt rendu : mais si le seigneur de Vessat possédait, comme c'est possible, de puissants appuis par sa famille maternelle, peut-être bien est-ce lui qui obtint gain de cause...

**

« Les pères ont mangé du raisin vert et les enfants en ont eu les dents agacées ». Le petits-fils de Jacques Audebert, Antoine, né en 1760, « noble citoyen de la ville de Périgueux », avocat et procureur, avait fait venir de la Roche-Chalais son cousin Jacques Mie, dont il protégeait les débuts au barreau. Tous deux embrassèrent avec enthousiasme les « idées nouvelles » en 1789. Mie siège à l'Assemblée du Tiers-Etat à Périgueux; — quant à Audebert, il a donné assez de preuves de civisme pour être nommé maire de Périgueux, au plus fort de la Terreur, de 1793 à 1795. Son extrémisme s'arrêtera là d'ailleurs : dans ce poste difficile, il fit preuve de modération. Devenu par la suite procureur impérial, il se retira sous la Restauration et termina sa longue vie en 1845, bâtonnier de l'ordre des avocats.

Un des fils de Jacques Mie fut l'imprimeur républicain Auguste Mie, dont on connaît le rôle à Paris en juillet 1830; et son petit-fils, le virulent tribun Louis Mie, mêlé à tant d'agitations politiques au siècle dernier.

Quant à la famille de Vessat, elle semble s'être éteinte assez rapidement, tout au moins à Preyssac. Ayant perdu sa femme, Bernard Roger se remarie avec Suzanne de la Roumagère et a enfin un fils, François... mais celui-ci meurt à Vessat, en 1765, âgé de 22 ans seulement.

Une fille du premier mariage, Renée-Marguerite, « demoiselle de Mesplier », a épousé un Lestrade, mais n'a pas dû rester dans les environs. On a seulement logé dans le château, aux soins des métayers, un vieil oncle, Jean de Lestrade, « ancien lieutenant au régiment du Roy-Infanterie »; et il disparaît à 80 ans, au début de 1789.

Tout n'est plus que poussière. Il faut, hélas ! prévoir le jour où les voûtes, si lézardées, de la charmante église de Preyssac s'écrouleront sur ses dalles; — les dalles sous lesquelles voisinent les cendres des Roger de Vessat et les cendres des Audebert, « ès tombeaux de leurs familles »...

S. GENDRY.

SUR UN PIGEONNIER SEIGNEURIAL EN 1654

Si le Périgord conserve nombre de pigeonniers ¹, dont certains sont d'une architecture intéressante ², il en est peu que l'on puisse exactement dater. C'est pourquoi il nous a paru intéressant de présenter celui du château de Montvert ³, car un livre de raison nous renseigne sur sa date et les modalités de sa construction. ⁴



- (1) J. Secret, *Vieux colombiers périgourdiens*, B.S.H.A.P., 1957, p. 62 sq.
- (2) L'un des plus curieux est celui de Queyssac, canton de Bergerac.
- (3) Commune de Saint-Seurin-de-Prats, canton de Vélignes.
- (4) Je tiens à remercier M. Pierre de Montvert qui a eu l'obligeance de me communiquer les renseignements tirés du *livre de raison* de sa famille.

L'accord précédant cette construction est passé entre M. du Cluzeau 5 et Pierre, maître-charpentier de « haute fûtaie » 6, bourgeois, habitant la ville de Bergerac, en date du 23 février 1654 après-midi, dans la maison noble de Montvert, demeure de M. du Cluzeau. L'accord est signé en présence de M. Desaleneuve (*sic*), notaire royal. L'acte stipule que ledit charpentier sera tenu de construire un pigeonnier comme celui de M. d'Albact 7, près du pont de la Mérille 8, proche du faubourg de la Madeleine à Bergerac, et pour la somme de 450 livres tournois.

Un autre accord fut passé le 1^{er} mars 1654, entre M. de Rousset du Cluzeau et Pierre Lidoit, ce dernier aidé de son beau-frère Colas Savet, habitant le Tenon, paroisse de Tourtirac, juridiction de Castillon. D'après cet accord, les deux beaux-frères devaient fournir des pierres de taille pour la construction du pigeonnier et ce, pour la somme de 18 livres tournois.

Enfin, dans le livre de raison de Daniel Carrière de Montvert (conservé au château par ses descendants) on trouve, à la page 55, et à la date du 7 novembre 1693: « Je fis recouvrir mon pigeonnier au Barron, recouvreur, le 7 novembre 1693. Il a mis talen 8 cent tuille plates, 3 cent de clous et 5 bastes de chau. Il a mis siz jour. Il était deux. Monte leur paiement pour siz jours, les deux, trois livres ».

On remarquera que ce pigeonnier est d'un type classique en Périgord. De plan hexagonal, il repose sur six piliers plus un pilier central. Ces piliers cylindriques, sont munis d'un larmier très débordant pour empêcher l'ascension des rongeurs. Le pigeonnier est en colombage de bois, avec un mortier mêlé de paille et de briques 9. La toiture de tuiles plates est sommée d'un pittoresque lanternon lui-même dominé par une girouette.

Jean SECRET.

-
- (5) A cette date, le seigneur du lieu était Daniel de Carrière, qui épousera, en 1657, Olympe de Rousset, fille du seigneur du Cluzeau. Cf. Comte de Saint-Saud, *Rôle des bans et arrière-bans de la noblesse du Périgord...*, 1930, p. 225.
- (6) Le prénom étant seul indiqué, on ne sait de quel Pierre il s'agit. Peut-être de Pierre Bonneau, cité en juin 1655, ou de Pierre Espaillet, cité en 1652-53 dans les *Jurades* de Bergerac.
- (7) Il s'agit d'un d'Alba, ou Dalba, ou d'Albatz, vieille famille bergeracoise, fieffée dans le pays à Lespinassat, Grateloup et Moubazillac.
- (8) Mérille (la Mérille, les Mérilles) est un lieu-dit, au S. de Bergerac, sur la vieille route de Moubazillac. La carte de Cassini l'appelle l'Emery, celle de Belleyrne l'appelle Méric; la carte d'état-major n'a pas retenu ce lieu-dit.
- (9) Même système de construction au colombier du château de la Grèze, à Eyrenville, canton d'Issigeac.

BIBLIOGRAPHIE

HISTOIRE DE BORDEAUX, tome IV

Plutôt que de faire la recension d'un livre qui n'a pas besoin qu'on le présente, car on connaît assez la qualité de la collection « *Histoire de Bordeaux* », publiée sous la direction de M. Higounet (Delmas éditeur), nous voudrions seulement signaler ce qui intéresse plus directement le Périgord dans le tome IV, *Bordeaux de 1453 à 1715*, rédigé sous la direction de M. R. Boutruche avec la collaboration de M^{lle} Giteau et de MM. J. Bernard, L. Desgraves, F. Loirette et P. Roudié.

Le chapitre sur le repeuplement du Bordelais après les guerres anglaises évoque (p. 31), en 1477, l'immigration de deux frères venant de Sorges pour recevoir des champs autour de la Sauve-Majeure et, en 1478, l'installation de cinq Périgourdins, les frères Dumas, qui reçoivent 200 journaux. De 1478 à 1480, trois familles périgourdines se fixent à Blasimon (p. 32). A la fin du siècle, des Périgourdins et des Sarladais s'installent à Yvrac, Génissac, Cantots (p. 35). Une carte (p. 32) présente d'ailleurs les localités d'origine des immigrants de l'Entre-Deux-Mers pendant la seconde moitié du XV^e siècle : on y relève les noms de Piégut-Pluviers, Sorges, Bussac, Brouchaud, Saint-Astier, Saint-Jean-d'Eyrand, Port-Sainte-Foy, Gageac, Razac-de-Saussignac (et non Soussignac). Ces « étrangers » venant du Périgord ou d'ailleurs reçoivent alors, de la part des Gascos, le surnom de *gabais*, qui se déformera en *gavaches* ; d'où les appellations de la *Petite Gavacherie* constituée par l'Entre-Deux-Mers, **et de la Grande Gavacherie**, constituée par la région Contras-Blaye (p. 35).

Entre 1465 et 1505, de nombreux Périgourdins s'implantent à Saint-Macaire (p. 36) où réside un prêtre et bourgeois du nom de Jean de Périgord : aux environs de la ville il y a des lieux-dits *Au Périgord* (p. 39).

A Bordeaux même, où immigrent des artisans périgourdins (p. 65), on relève des noms de notre province parmi les premiers parlementaires, peu après 1462 (p. 82).

L'imprimerie, qui existait à Périgueux dès la dernière décennie du XV^e siècle, ne s'implantera à Bordeaux que tardivement dans le XVI^e siècle (p. 192), elle fait alors appel à des familles d'imprimeurs ou à des ouvriers périgourdins (p. 195). On notera avec plaisir que Simon Millanges, pour imprimer les *Essais* de Montaigne, fit venir du papier de chez Gobillou Roze, maître-papetier au moulin de l'Abîme, paroisse de Nantheuil (p. 196). Ce qui permet de rappeler parmi les humanistes qui donnèrent le ton à Bordeaux, les deux amis périgourdins que furent Montaigne et La Boétie (pp. 199 sq. et 209).

L'étude par M. Roudié du mouvement artistique est l'occasion d'une carte (p. 278) donnant l'origine des maçons qui ont travaillé à Bordeaux entre 1450 et 1550 : on y rencontre les paroisses de Saint-Front-sur-Nizonne, Cantillac, Nantheuil, La Chapelle-Gréziac, Bertric, Vendôire, Allemans, Celles, Brantôme, Sorges, Savignac, Gabillou (et non Gabillac), Périgueux, Léguillac-de-l'Anche, Saint-Astier, Saint-Martin et Saint-Médard-de-Ribérac, Rouffignac, Saint-Quentin, Proissans.

Un chapitre sur les institutions financières précise que le Périgord était compris dans la Recette générale de Guyenne (p. 287). Quant à l'Intendance, elle n'était point une sinécure puisqu'en 1644 Lauson chevauchait en Périgord, à la tête d'une compagnie de carabiniers, pour prévenir les attaques (p. 356). Les efforts de l'Intendant portèrent souvent sur l'aménagement des rivières

aquitaines qu'on voulait rendre navigables (p. 359) pour permettre aux gabares de transporter merrain, carassones et planches (pp. 95 et 529). Les rapports entre Périgord et Intendance bordelaise ne furent pas toujours faciles, témoin le contact brutal entre Martial Morras, noble citoyen de Périgueux délégué par sa ville natale pour aller défendre ses intérêts à Bordeaux, et l'Intendant de Courson, ce « bœuf sans âme et sans entrailles », comme le disait de lui Saint-Simon (p. 362).

Un aperçu sur les études que l'on pouvait faire à Bordeaux signale que le collège des Jésuites comptait, en 1644, 5 jeunes Sarladais sur les 186 élèves nouveaux (p. 410). Quelques pages sur les imprimeurs du XVII^e s. mentionnent le nom de Gilbert Vernoy, huguenot, qui transporta ses presses en 1608 à Bergerac, où il s'installa définitivement en 1621 (p. 412).

La littérature du Grand Siècle nous fera rencontrer à Bordeaux Léonard Frizon, Jésuite poète né à Brantôme (p. 417), Marc de Maillet le Bergeracois (p. 419), Jean Rey, le physicien du Bugue (p. 424), Etienne Cleirac, de Saint-Cyprien, qui était parlementaire (p. 489).

Enfin, bien des noms familiers à ceux qui s'intéressent aux vieilles familles du Périgord (qu'elles en soient originaires ou non) apparaissent çà et là, les de Belcier ou les Calvimont (pp. 234, 283, 288, 290) qui furent magistrats et diplomates, les de Roiffignac (pp. 231, 289, 310), les d'Aydie (pp. 285, 286), les Biron (p. 312), les de Gourgues (pp. 135, 322, 354), les Caumont (p. 493), les Makanam.

On voit tout le parti que peuvent tirer de cet excellent livre ceux qui s'intéressent non seulement à l'histoire de Bordeaux, mais aussi à celle du Périgord.

Jean SECRET.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Essai de bibliographie périgourdine, par A. de Rouméjoux	3,50
Sigillographie du Périgord, par Ph. de Basredon, 1 vol. Le complément est épuisé	40
Inscriptions antiques du Musée du Périgord, par E. Espérandieu	6,50
Histoire de la ville de Périgueux jusqu'au traité de Brétigny, par R. Villepelet	13
Additions et corrections à l'Armorial du Périgord, par la C ^{te} de Saint-Saud	9,50
Magistrats des sénéchaussées, présidiaux et élections, par le C ^{te} de Saint-Saud	8
Yesunna Petrucoriorum. Histoire d'une petite ville à l'époque gallo-romaine, par P. Barrière	13
La Dordogne militaire. Généraux de division. Chronologie de 1814 à 1932, 1 brochure, par J. Durieux	2
Inventaire du Trésor de la Maison du Consulat de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux	3,50
Escaliers de logis périgourdins, par Dannery	7
Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIX ^e siècle, par Fournier de Laurière	5
Les ex-libris et fers de reliure périgourdins, par le D ^r Lafon	25
Topographie agricole de la Dordogne, an IX, d'André de Fayolle, publiée par J. Maubourguet	5
Le Livre Vert de Périgueux, publié par le chanoine J. Roux et J. Maubourguet, 2 volumes	20
Notre-Dame-des-Vertus, par le chanoine Lavialle, 1 brochure	1,50
La petite ville de Beaumont-du-Périgord pendant la Révolution, par le Professeur L. Testut, 2 volumes	25
La Bastide de Beaumont, par le Professeur L. Testut, 2 volumes	25
La vie communale à Beaumont, par le Professeur L. Testut, 1 volume	9
Les Amis de la Constitution, par le Professeur L. Testut	3,50
Histoire de la Poste aux lettres en Périgord, I (de l'origine à 1792), par le D ^r Ch. Lafon	12
Sarlat et le Périgord méridional (1453-1547), par J. Maubourguet	8
Mélanges, offerts à M. Géraud Lavergne (fasc. 3 du t. LXXXVII du Bulletin 1960)	7
Centenaire de la Préhistoire en Périgord (supplément au tome XCI, 1964, du Bulletin)	11,50
Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne, par H. Gouhier	3

On peut se procurer à la Société :

L'histoire de Périgueux (1945) et Le Manuel des études périgourdines (1947), de M. Géraud Lavergne, aux prix respectifs de	10 et 3
La continuation de la chronique de Tarde, publiée par J. Valette	4,50
Comment vivait l'homme des cavernes à l'âge du Renne, par le Docteur André Cheynier	15
Fascicule ancien ou récent du Bulletin de la Société, par exemplaire	3,50

CES PRIX SONT MAJORES DE 10 % POUR LES PERSONNES ÉTRANGÈRES A LA SOCIÉTÉ.

Les ouvrages sont adressés - franco - sur simple commande, accompagnée de son montant. Les ouvrages retirés directement au siège de la Société, bénéficient d'une remise de 10 %.